



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} avril 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2026

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2026

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 12

Commerce et développement

Programme 10

Commerce et développement

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024**	3
Orientations générales	3
Programme de travail	12
Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement	12
Sous-programme 2. Investissement et entreprises	19
Sous-programme 3. Commerce international et produits de base	27
Sous-programme 4. Technologie et logistique	34
Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	43

* [A/80/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026***	50
Vue d'ensemble	50
Organes directeurs	57
Direction exécutive et administration	58
1. Direction exécutive et administration	58
2. Mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux	61
Programme de travail	61
Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement	61
Sous-programme 2. Investissement et entreprises	62
Sous-programme 3. Commerce international et produits de base	63
Sous-programme 4. Technologie et logistique	64
Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	65
Appui au programme	66
Annexe	
Organigramme et répartition des postes pour 2026	68

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 12.1 La CNUCED est chargée d'aider les pays en développement à s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale afin de favoriser la croissance et le développement durables, résilients et inclusifs. Au vu du contexte actuel, marqué par les multiples crises en cours, les disparités que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a laissées dans son sillage, les mutations rapides liées aux avancées technologiques et la recomposition des paysages politiques, cette tâche est plus importante que jamais. Dans le document final de la quinzième session quadriennale de la Conférence, connu sous le nom de Pacte de Bridgetown, il est demandé à la CNUCED de s'employer à contrer les effets négatifs de la pandémie sur l'économie et le commerce mondiaux, ainsi que d'aider les pays en développement à transformer leurs économies en les diversifiant et en les rendant plus durables et plus résilientes, de faire évoluer les modalités de financement du développement, et de redynamiser le multilatéralisme. Il lui est également recommandé d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, aux pays d'Afrique, aux autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, et aux pays en proie à des conflits ou sortant de conflits, tout en tenant compte des difficultés des pays à revenu intermédiaire. Le Pacte réaffirme en outre le rôle de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Enfin, il prévoit que la CNUCED prendra en compte un certain nombre de conditions qui sous-tendent la durabilité, l'inclusivité et l'équité de la croissance et du développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2026

- 12.2 Le monde est aux prises avec de multiples problèmes : surendettement, croissance faible, augmentation de la pauvreté et de la faim, creusement des inégalités, risque de fragmentation du commerce et des investissements, tensions géopolitiques, conflits armés et changements climatiques. C'est pourquoi la CNUCED continuera de s'employer à favoriser un développement plus inclusif et plus durable et à renforcer la résilience face à ces difficultés, en tenant compte des besoins et des enjeux propres aux États membres et en se conformant aux dispositions du Pacte de Bridgetown. Conformément à son mandat, elle continuera de s'appuyer sur les trois piliers interdépendants qui sous-tendent son travail, à savoir : a) mener des travaux de recherche et des analyses de qualité, fondés sur des données factuelles, afin d'éclairer l'élaboration de politiques nationales, régionales et internationales, l'objectif étant de faciliter l'instauration d'un développement inclusif, durable et axé sur le principe consistant à ne laisser personne de côté ; b) fournir une coopération technique aux pays en développement sur la base de ces analyses ; c) réunir les États membres dans ses organes intergouvernementaux afin de dégager un consensus sur les politiques qui aident les pays en développement à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la mondialisation et l'intégration économique et à régler les problèmes d'ordre économique, social et environnemental qui touchent tous les domaines d'activité.
- 12.3 Les pays font face à des problèmes interdépendants. L'endettement croissant des pays en développement à faible revenu, mais aussi de nombreux pays en développement à revenu intermédiaire, demeure un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable. Le service de la dette limite également la capacité de nombreux pays en développement de s'adapter aux changements climatiques et d'effectuer la transition vers une économie produisant peu d'émissions. C'est pourquoi la CNUCED continuera de s'attaquer aux questions du coût élevé et de

la vulnérabilité de la dette, tout en consolidant son appui au rôle que peuvent tenir le commerce, l'investissement et la technologie dans la diversification des économies et dans la transition vers des économies à faibles émissions de carbone, compétitives, résilientes au climat et durables. Elle poursuivra l'action qu'elle mène autour des questions interdépendantes qui jouent de façon essentielle dans la capacité des pays de parvenir à une croissance et à un développement durables et équitables, notamment dans le cadre de ses travaux sur les questions ayant trait à la coopération Sud-Sud, à la coopération triangulaire et à l'intégration régionale, tout en s'attachant à prendre en compte les besoins et les priorités des pays en développement.

- 12.4 Conformément au mandat qui est le sien dans les domaines étroitement liés du commerce et du développement, et en tant que responsable de neuf des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable au niveau mondial, la CNUCED appuiera la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des cibles associées aux objectifs de développement durable pertinentes, notamment en poursuivant ses activités d'élaboration de normes internationales et en recommandant des méthodes pour le suivi des indicateurs liés aux objectifs. Elle appuiera également la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir, en particulier pour ce qui concerne la réforme de l'architecture financière internationale, les travaux visant à dépasser le prisme du produit intérieur brut (PIB), et la mise en place de modèles de gouvernance des données interopérables et d'une économie numérique plus inclusive.
- 12.5 En parallèle des programmes mondiaux, la CNUCED s'attachera tout particulièrement à mener à bien les mandats qui ont été reconfirmés et renforcés à l'occasion de la quinzième session de la Conférence, tels qu'énoncés dans le Pacte de Bridgetown. Elle articulera son action autour des quatre transformations majeures qu'il faudra opérer pour prendre la voie d'un monde plus résilient, plus inclusif et plus durable : transformer les économies par la diversification, transformer l'économie pour la rendre plus durable et plus résiliente, transformer les modes de financement du développement, et transformer le multilatéralisme. Elle s'adaptera également à tout mandat qui viendrait à être adopté à la seizième session quadriennale de la Conférence, prévue en octobre 2025.
- 12.6 Dans le Pacte de Bridgetown, l'accent est mis sur la menace représentée par les changements climatiques ainsi que sur la nécessité de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement et de renforcer la résilience climatique. La CNUCED contribuera à la création de cadres commerciaux, financiers et de politique générale intégrant davantage les questions liées à l'inclusion, aux changements climatiques et à l'environnement. Elle s'emploiera en particulier à appuyer l'accélération du financement de l'action climatique, à utiliser le commerce comme levier de l'action climatique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la logistique commerciale et des chaînes de valeur mondiales, à stimuler les investissements durables et à accompagner la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, compétitive, résiliente face aux changements climatiques, et durable, notamment grâce à l'exploitation des minéraux essentiels à la transition énergétique. Elle continuera de diffuser et de promouvoir la question du traitement intégré de l'économie du développement dans les lieux de concertation internationaux, par exemple à l'occasion des sessions annuelles de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Enfin, elle veillera à garantir la cohésion institutionnelle dans l'ensemble des sous-programmes, par l'intermédiaire d'un groupe de travail interdivisions sur l'environnement et les changements climatiques.
- 12.7 Pour aider ses États membres à favoriser la transformation structurelle, conformément au Pacte de Bridgetown, la CNUCED continuera d'aider les pays en développement à établir des diagnostics plus précis, ainsi que de guider les choix en matière de politiques grâce à la mesure des capacités productives. Elle continuera de jouer un rôle de premier plan dans l'analyse des effets des avancées technologiques et poursuivra ses activités visant à faire de la transition numérique, qui occupe une place déterminante dans la transformation des économies, un agent d'inclusivité. Elle harmonisera ses activités avec la stratégie de soutien aux petits États insulaires en développement qui a été élaborée pour apporter une réponse adaptée aux difficultés et aux vulnérabilités auxquelles ce groupe de pays doit faire face.

- 12.8 Le Service des statistiques de la CNUCED continuera de fournir des informations et des indicateurs statistiques fiables et de qualité dans les domaines du commerce et du développement, qui sont interdépendants. La CNUCED traitera les données selon une approche intégrée et transversale et veillera à la coordination du développement des capacités statistiques au niveau institutionnel. Le Service des statistiques aidera les pays en développement à renforcer leur capacité de recueillir et de compiler des données et à mesurer les progrès accomplis en matière de commerce, de croissance et de développement durables, inclusifs et équitables. Il s'efforcera d'améliorer encore ses bases de données et d'utiliser de nouvelles méthodes, en perfectionnant par exemple les prévisions immédiates grâce à l'association de l'intelligence artificielle et des statistiques officielles, ou en utilisant les données recueillies et communiquées par les pays du Sud au moyen de leurs propres cadres, dans le souci de mesurer la coopération Sud-Sud et d'éclairer les débats mondiaux sur l'aide au développement. Le Service continuera de rendre compte des avancées ayant trait aux objectifs de développement durable en communiquant des informations actualisées sur l'évolution d'un ensemble d'indicateurs officiels et de données et statistiques complémentaires. Il fera par ailleurs le point sur les progrès accomplis dans l'élaboration de nouveaux concepts et de nouvelles méthodologies.
- 12.9 Conformément aux dispositions du Pacte de Bridgetown, la CNUCED continuera de mener des activités de coopération technique pour aider les pays à accroître leur résilience face aux futurs chocs économiques en renforçant leurs capacités productives, ainsi que d'améliorer la capacité des pouvoirs publics à élaborer et à appliquer des politiques relatives au financement du développement, à l'investissement, au commerce international, à la science et à la technologie, et à la logistique.
- 12.10 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CNUCED continuera d'allier son savoir-faire à la présence et au rayon d'action des entités partenaires dans les pays. À l'échelle régionale, elle maintiendra son étroite collaboration avec des organisations partenaires, telles que le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, par l'intermédiaire de son bureau régional pour l'Afrique, ainsi qu'avec les communautés économiques régionales, les milieux d'affaires et ses partenaires de développement stratégiques, afin de favoriser l'intégration et la croissance économiques régionales. Elle continuera par ailleurs d'encourager la coopération avec les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Groupe des 20 afin de faire progresser les débats internationaux sur le commerce, l'investissement et le financement.
- 12.11 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CNUCED poursuivra sa collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en concourant notamment à l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle continuera de coopérer avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Centre du commerce international (ITC) dans un esprit de complémentarité pour aider les pays en développement à s'intégrer avec profit dans le système commercial multilatéral. À ce titre, elle pilotera le dialogue interinstitutions sur le suivi des moyens de mise en œuvre des objectifs et sur l'exécution des obligations à cet égard, dans le cadre du mécanisme spécial de suivi des engagements pris au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba et en participant aux travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. La CNUCED adaptera son rôle conformément à la décision prise dans le document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, en 2025. Elle continuera d'appuyer les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de diriger le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives en vue d'assurer l'unité des activités opérationnelles au niveau des pays. Elle continuera également de contribuer à la mise en œuvre des dispositions du Programme 2030 et du Pacte pour l'avenir relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, et notamment d'appuyer le Mécanisme de facilitation des technologies, la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et le groupe de travail multipartite sur la gouvernance des données. Aux fins de la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir, la CNUCED collaborera avec le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement, sur la prise en compte d'indicateurs autres que le PIB et la réforme de l'architecture

financière internationale, avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Département des affaires économiques et sociales, sur les flux financiers illicites, ainsi qu'avec la Commission de statistique, sur la coopération Sud-Sud. En coordination avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Équipe pour l'action climatique, elle continuera de diriger la mise en œuvre des recommandations concrètes du Groupe du Secrétaire général chargé de la question des minéraux critiques pour la transition énergétique.

- 12.12 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2026 :
- a) Des informations et données économiques et financières à jour et exactes continuent d'être disponibles au niveau des pays et des régions, et la coopération avec les entités concernées par la production de statistiques se poursuit ;
 - b) Des ressources extrabudgétaires continuent d'être disponibles pour financer les programmes de coopération technique, et les États membres réunissent les conditions et disposent des capacités nécessaires à l'adoption et à l'application de politiques et de stratégies ;
 - c) Il existe une volonté politique de parvenir à un consensus lors des réunions intergouvernementales sur les questions intéressant la CNUCED ;
 - d) Les États membres apporteront à la CNUCED l'appui nécessaire à l'exécution de tout mandat qui viendrait à être adopté à la session quadriennale d'octobre 2025.
- 12.13 La CNUCED prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, conformément au Pacte de Bridgetown. Elle continuera de renforcer les capacités des États membres de concevoir et appliquer des politiques et de mettre en place des institutions, cadres et mécanismes qui soutiennent l'avancement économique, la sécurité économique et les droits des femmes et promeuvent leurs compétences et perspectives économiques et numériques. Elle continuera également de travailler sur les liens entre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles d'une part, et le commerce et le développement de l'autre, dans le cadre de programmes ciblés, et de plaider en faveur de mesures politiques tenant compte des questions de genre. Elle développera ses travaux sur le commerce et les statistiques ventilées par sexe ainsi que ses activités visant à examiner les façons dont les femmes et les hommes participent au commerce et à mesurer les bénéfices qu'elles et ils en tirent. Elle renforcera encore davantage la cohésion institutionnelle entre les divisions grâce à un comité interdivisions chargé de formuler des orientations stratégiques.
- 12.14 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la CNUCED continuera de tenir compte de la question du handicap dans ses processus d'élaboration et d'évaluation des projets de coopération technique. Elle contribuera également aux travaux du Groupe de travail technique interorganisations sur le commerce et l'inclusion du handicap, créé conjointement avec l'Organisation internationale du Travail, l'ITC et l'OMC, afin d'intégrer et de renforcer l'inclusion du handicap dans les objectifs en matière de commerce et de développement. L'accès des membres des délégations des États membres et des participantes et participants aux réunions de la CNUCED organisées au siège est géré et assuré par l'Office des Nations Unies à Genève. Pour les réunions organisées ailleurs qu'à Genève, la CNUCED s'emploie à faire en sorte que l'ensemble des locaux et des installations de conférence soient accessibles aux personnes handicapées.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 12.15 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

1995 (XIX)	Constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale	78/317	Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente
63/204	Rapport sur les travaux de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	79/1	Le Pacte pour l'avenir
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	79/195	Commerce international et développement
66/288	L'avenir que nous voulons	79/196	Système financier international et développement
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	79/199	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	79/202	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	79/203	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	79/218	Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	79/219	Suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
73/241	Migrations internationales et développement	79/221	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement	79/223	Participation des femmes au développement
73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	79/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
76/258	Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés	79/233	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034
76/264	État d'insécurité alimentaire mondiale	79/234	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
78/135	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement	79/235	Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies
78/162	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire	79/236	Coopération Sud-Sud

Résolutions du Conseil économique et social

2021/30	Les technologies libres au service du développement durable	2024/3	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2022/3	Veiller à ce que les activités menées dans le domaine des statistiques et des données s'adaptent à l'évolution de l'écosystème statistique et des données		

Rapports de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

<p>TD/442, TD/442/Corr.1 et TD/442/Corr.2 TD/500/Add.1</p>	<p>Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa douzième session</p> <p>Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa treizième session : le mandat de Doha</p>	<p>TD/519/Add.2 et TD/519/Add.2/Corr.1</p> <p>TD/541/Add.2</p>	<p>Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quatorzième session : le Maafikiano de Nairobi</p> <p>Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quinzième session : le Pacte de Bridgetown</p>
--	--	--	---

Sous-programme 1
Mondialisation, interdépendance et développement

Résolutions de l'Assemblée générale

<p>66/188</p>	<p>Lutter contre la volatilité excessive des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés financiers et marchés des produits de base connexes</p>	<p>77/22</p> <p>79/141</p> <p>79/197</p>	<p>Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien</p> <p>Assistance au peuple palestinien</p>
<p>72/227</p>	<p>Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance</p>	<p>79/197</p> <p>79/215</p>	<p>Soutenabilité de la dette extérieure et développement</p> <p>Vers un nouvel ordre économique international</p>
<p>74/205</p>	<p>Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable</p>		

Sous-programme 2
Investissement et entreprises

Résolutions de l'Assemblée générale

<p>79/201</p>	<p>L'entrepreneuriat au service du développement durable</p>	<p>79/198</p>	<p>Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable</p>
---------------	--	---------------	---

Sous-programme 3
Commerce international et produits de base

Résolutions de l'Assemblée générale

<p>35/63</p>	<p>Pratiques commerciales restrictives</p>	<p>78/133</p>	<p>La promotion de l'économie créative en faveur du développement durable</p>
<p>70/186</p>	<p>Protection du consommateur</p>	<p>78/138</p>	<p>Produits de base</p>
<p>71/312</p>	<p>L'océan, notre avenir : appel à l'action</p>	<p>79/7</p>	<p>Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique</p>
<p>74/198</p>	<p>Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, 2021</p>		
<p>74/216</p>	<p>Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable</p>		

Sous-programme 4
Technologie et logistique

Résolutions de l'Assemblée générale

<p>60/252</p>	<p>Sommet mondial sur la société de l'information</p>	<p>69/283</p>	<p>Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)</p>
<p>69/213</p>	<p>Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable</p>		

70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	75/316	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable	78/160	Science, technologie et innovation au service du développement durable
75/17	Coopération internationale face aux difficultés connues par les gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales	79/194	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

2015/26 ; 2020/12 ; 2023/3 ; 2024/13	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2024/21	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
2024/14	Science, technologie et innovation au service du développement		

**Sous-programme 5
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux**

Résolutions de l'Assemblée générale

67/221	Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
68/18	Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés		
68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit		

Résolutions du Conseil économique et social

2020/10	Rapport du Comité des politiques de développement sur sa vingt-deuxième session	2023/10	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-cinquième session
2021/11	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-troisième session	2024/7	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-sixième session
2022/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-quatrième session	2024/18	Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031

Produits

12.16 On trouvera dans le tableau 12.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 12.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	10	10	10
1. Document de séance établi pour le Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1
2. Rapport sur la suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines relevant de la compétence de la CNUCED	1	1	1	1
3. Rapport sur les questions appelant des décisions du Conseil du commerce et du développement dans le cadre de la suite donnée à la quinzième session de la Conférence	1	1	1	1
4. Documents de séance ou de travail établis pour le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	4	4	4	4
5. Évaluations externes des programmes et projets de la CNUCED : aperçu général	1	1	1	1
6. Rapport sur l'évaluation externe d'un sous-programme de la CNUCED	1	1	1	1
7. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	107	112	111	107
Réunions ou séances :				
8. Conseil du commerce et du développement : sessions annuelles, sessions extraordinaires et réunions directives du Conseil et de ses organes subsidiaires	92	92	88	92
9. Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	12	14	12	12
10. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	2	1	1
11. Cinquième Commission	1	3	1	1
12. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
13. Seizième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	–	–	8	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	3	1	2
14. Projet portant sur les statistiques liées au commerce et au développement	1	3	1	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	24	25	28	24
15. Séminaires sur des sujets qui seront déterminés par la Secrétaire générale de la CNUCED, en consultation avec les États membres	3	3	3	3
16. Séminaires avec, entre autres, des représentantes et représentants de la société civile et des États membres, organisés aux fins de la création et du transfert de connaissances en rapport avec le programme de travail de la CNUCED	2	2	2	2
17. Séminaire sur les questions d'actualité en matière de commerce et de développement	1	1	1	1
18. Séminaire sur les questions d'actualité en matière de commerce international et de développement	1	1	1	1
19. Séminaires visant à promouvoir le commerce et le développement dans le cadre de la coopération internationale	2	2	2	2
20. Séminaire sur la coordination des stratégies nationales de développement axées sur le développement durable	1	2	1	1
21. Ateliers avec des universitaires, des représentantes et représentants de la société civile et des jeunes	14	14	18	14

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
22. Manuel de statistiques de la CNUCED	1	1	1	1
23. <i>SDG Pulse</i>	1	1	1	1
24. Rapport annuel de la CNUCED	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	11	11	11
25. Documents d'orientation sur des questions touchant au commerce et au développement	3	2	2	2
26. Rapports sur les évaluations indépendantes (y compris sur les évaluations des projets menés au titre du Compte pour le développement et sur les évaluations externes)	5	4	5	5
27. Profils statistiques économiques et maritimes de pays	2	2	2	2
28. Documents statistiques, portant notamment sur le commerce international et le développement	2	3	2	2

C. Activités de fond

Bases de données et supports numériques : base de données de la CNUCED concernant la société civile, alertes électroniques de la CNUCED à l'intention de la société civile et Réseau de la CNUCED pour la jeunesse ; centre de données statistiques de la CNUCED ; *Data Insights*, un fil de publications statistiques de la CNUCED apportant un complément au Manuel de statistiques ; système d'information de la CNUCED sur les statistiques du commerce des services ; ensemble de données mondiales de la CNUCED sur les indicateurs d'égalité des genres dans le commerce.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil aux décideurs axés sur les capacités statistiques dans les domaines du commerce et du développement.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : stratégie de marketing intégrée grâce à un outil de gestion des relations avec les clients et à un programme de communication stratégique ; documents de la série « La CNUCED en bref » ; dossiers de presse, réunions d'information avec les médias et prospectus de promotion des publications phares ; bulletins d'information et articles d'opinion ; supports d'information, notamment brochures et affiches ; au moins 10 séances d'information spécialisées organisées dans les locaux de la CNUCED et, sur demande, ailleurs ou en ligne, à l'intention d'étudiants en médias, de délégations, d'universitaires et de jeunes.

Relations extérieures et relations avec les médias : environ 10 conférences de presse, 25 communiqués de presse dans les six langues officielles de l'ONU et 30 dépêches et notes d'information.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de la CNUCED et contenus des médias sociaux, notamment podcasts et blogs sur les réunions, les manifestations et les publications de la CNUCED, dont les documents d'information ; bulletin d'information mensuel numérique de la CNUCED ; *Data Hub*, site Web présentant les données et statistiques de la CNUCED.

Activités d'évaluation

12.17 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2024 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2026 :

- a) évaluation du sous-programme 3 de la CNUCED (Commerce international et produits de base) ;
- b) quatre évaluations de projets du Compte pour le développement portant sur une série de questions relatives au commerce, au transport et au développement économique.

12.18 Compte tenu des résultats des évaluations mentionnées plus haut, la CNUCED affine son cadre de résultats au moyen d'indicateurs plus complets lui permettant d'appréhender les résultats et les effets de ses activités à long terme. En ce qui concerne la durabilité des interventions, elle fera appel à des consultants nationaux chargés de garantir la pérennité des résultats au niveau local et d'utiliser des stratégies de communication pour élargir la portée et les effets des interventions. Elle approfondira également sa collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les

commissions régionales, la société civile et les partenaires de développement afin de tirer le meilleur parti des compétences et des financements disponibles. Enfin, elle intégrera davantage les considérations liées à l'égalité des genres, au handicap et à l'environnement dans ses programmes et projets en réalisant des analyses sectorielles visant à recenser les besoins et les intérêts des différentes parties prenantes.

- 12.19 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2026 :
- a) évaluation indépendante du sous-programme 4 (Technologie et logistique) ;
 - b) évaluation indépendante du sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux) (à présenter en 2027) ;
 - c) cinq évaluations indépendantes de projets couvrant divers sous-programmes ayant été menés à terme.

Programme de travail

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

Objectif

- 12.20 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un développement durable et inclusif, une croissance soutenue, le plein emploi et un travail décent pour toutes et pour tous grâce à la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données factuelles aux niveaux national, régional et international, ainsi que de se rapprocher de solutions durables au problème de la dette et de progresser sur la voie de la résilience économique et de l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, notamment grâce à la coopération Nord-Sud, laquelle peut être complétée, mais non remplacée, par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Stratégie

- 12.21 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on recensera les besoins et les mesures découlant de l'interdépendance du commerce, du financement, de l'investissement, de la technologie et des politiques macroéconomiques, compte tenu de l'incidence de ces éléments sur le développement et en se fondant sur les trois piliers de l'action de la CNUCED visés au paragraphe 12.2 ci-dessus. On s'emploiera plus précisément à faire ce qui suit :
- a) encadrer l'action que mènent les pays en développement pour établir des stratégies de développement et des solutions et recommandations politiques concrètes à tous les niveaux, notamment en menant des activités de coopération technique, en proposant des formations et en diffusant les meilleures pratiques ;
 - b) favoriser une coopération à tous les niveaux en ce qui concerne les interactions entre des stratégies de financement du développement efficaces, la soutenabilité de la dette et une gestion rigoureuse de la dette, conformément au mandat de la CNUCED, et en complétant le travail effectué par d'autres parties prenantes ;
 - c) mettre l'accent sur les obstacles à la soutenabilité de la dette des pays en développement à court et à long terme ;
 - d) épauler les pays dans la mobilisation de ressources financières durables aux niveaux national et international aux fins du développement, ce qui aidera les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 16 et 17 ;

- e) aider les pays à participer aux rencontres et aux négociations internationales sur des questions telles que la dette et l'architecture financière internationale, en leur fournissant des analyses et des informations pertinentes ;
- f) mener des recherches et des analyses sur les tendances de l'économie mondiale et les possibilités relatives au renforcement de la coopération et de l'intégration entre les pays en développement, et guider l'élaboration des stratégies de développement de ces derniers, en particulier concernant les façons concrètes dont la coopération Sud-Sud peut améliorer l'efficacité du développement ;
- g) fournir une assistance technique et mener des travaux de recherche et d'analyse pour soutenir le peuple palestinien, conformément au paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown et pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/22 sur le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et sa résolution 77/30 sur l'assistance au peuple palestinien ;
- h) analyser la relation entre commerce et développement, d'une part, et environnement, d'autre part, et proposer des politiques de développement durable qui cadrent avec le paragraphe 75 du Pacte de Bridgetown, selon lequel il est nécessaire de renforcer la capacité des pays et des économies à s'adapter à des températures plus élevées.

12.22 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) la cohérence entre les règles, pratiques et mécanismes économiques internationaux et les politiques et stratégies de développement nationales sera mieux comprise ;
- b) les liens entre les politiques relatives à l'économie et au développement et la prise de décisions seront resserrés, et la compilation et la diffusion des statistiques officielles des États membres seront améliorées ;
- c) les capacités nationales en matière de gestion efficace de la dette seront renforcées et les problèmes liés à la dette et la soutenabilité de la dette seront mieux compris au niveau international ;
- d) les pays en développement auront une meilleure compréhension de l'environnement économique mondial et seront mieux outillés pour faire des choix stratégiques qui favorisent un développement inclusif et durable ;
- e) des politiques de commerce et de développement adaptées aux enjeux des changements climatiques et tenant compte du type d'appui et de mesures nécessaires pour y faire face seront mises en place.

Exécution du programme en 2024

Diagnostic, par les petits États insulaires en développement, des déficits de financement entravant la réalisation des objectifs de développement durable liés au climat

12.23 Dans sa résolution 78/1, l'Assemblée générale s'est dite consciente des effets néfastes de la récente pandémie et des autres crises en cascade que le monde connaissait sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable. Ces effets sont particulièrement prononcés dans les petits États insulaires en développement, dont les capacités financières, technologiques et d'élaboration de politiques sont limitées, et qui sont de ce fait plus vulnérables aux chocs économiques et financiers que les autres pays en développement. Pour parvenir à une reprise plus durable et plus équitable, il faut s'attaquer aux fragilités structurelles sous-jacentes, notamment au déficit de ressources pour le développement, comme le préconise également la CNUCED dans sa stratégie visant à soutenir les petits États insulaires en développement. Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme ont contribué à renforcer la capacité de certains petits États insulaires en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes à mobiliser des ressources financières extérieures à un coût abordable en vue d'investir dans la résilience aux changements climatiques et

le développement durable, leur permettant ainsi de répondre à l'urgence climatique tout en s'attaquant au problème de la soutenabilité de la dette extérieure. Ces travaux ont notamment consisté à élaborer un cadre d'évaluation du financement du développement durable à l'usage des pays cibles, dans le souci de déceler les déficits de financement faisant obstacle à la réalisation des objectifs liés au climat, d'accompagner ces pays dans la mise en œuvre de stratégies nationales de financement externe et de renforcer leur capacité de gestion du financement du développement.

12.24 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.2).

Tableau 12.2
Mesure des résultats

<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat effectif)</i>	<i>2024 (résultat effectif)</i>
–	Les États membres ont accès à la première version du cadre élargi et amélioré d'évaluation du financement du développement durable de la CNUCED, lequel a été établi conformément aux exigences et aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement	Le Belize, Cabo Verde, les Comores et Saint-Vincent-et-les Grenadines ont une meilleure compréhension des déficits de financement qui les empêchent de réaliser les objectifs de développement durable liés au climat tout en préservant la soutenabilité de leur dette extérieure, ainsi que des réformes à mettre en place pour adopter des instruments financiers novateurs

Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : les pays en développement disposent de mesures et de propositions de politique générale leur permettant d'élaborer des stratégies d'industrialisation durables en vue de rendre leurs économies plus résilientes

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

12.25 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à créer un consensus au sein d'un sous-groupe de pays d'Amérique latine (Brésil, Colombie, Honduras et République dominicaine) sur les mesures de politique industrielle à mettre en place en priorité aux niveaux national et régional en vue de favoriser le développement de chaînes de valeur régionales durables, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

12.26 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.3).

Tableau 12.3
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Les États membres ont eu accès à un large éventail de mesures de politique industrielle durable et d'idées pour mobiliser des ressources destinées au financement d'une industrialisation durable, grâce à la publication de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED intitulée « South-South cooperation for climate adaptation and sustainable development »	La République bolivarienne du Venezuela a déterminé quelles étaient ses chaînes de valeur durables prioritaires et le Brésil et le Honduras ont entamé le processus de recensement et commencé à définir la stratégie d'intégration globale qu'ils souhaitent mettre en œuvre au cours de la période 2024-2027	Le Brésil, la Colombie, le Honduras et la République dominicaine sont parvenus à un consensus sur les mesures de politique industrielle à mettre en place en priorité aux niveaux national et régional pour favoriser le développement de chaînes de valeur régionales durables	Au moins deux pays d'Amérique latine sont préparés à mettre en place les mesures de politique industrielle prioritaires et disposent des moyens nécessaires pour le faire	La capacité des décideurs politiques et des autres parties prenantes à formuler des politiques de transformation industrielle et structurelle durables est renforcée dans au moins cinq pays en développement

Résultat 2 : amélioration de la transparence des données sur la dette dans les pays en développement

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 12.27 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé les pays en développement à mieux comprendre les liens entre la transparence des données sur la dette et le rôle des agences de notation dans la détermination du coût des emprunts souverains, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir qu'au moins trois pays en développement acceptent de participer à l'initiative pilote relative à la transparence et que des directives sur le déroulement de l'initiative soient mises à la disposition des autorités budgétaires des trois pays sélectionnés. La cible n'a pas été atteinte parce que les États membres ont demandé que les travaux du sous-programme soient recentrés sur les activités visant à mieux faire comprendre le fonctionnement interne des agences de notation et leurs exigences en matière de données.
- 12.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.4).

Tableau 12.4
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Une nouvelle approche de l'amélioration de la transparence de la dette est proposée aux États membres	À l'issue de discussions et de consultations informelles, au moins trois pays se disent intéressés par une éventuelle participation à l'initiative pilote	Seize pays en développement ont une meilleure compréhension des liens entre la transparence des données sur la dette et le rôle des agences de notation, y compris pour ce qui concerne les exigences de ces dernières en matière de données	Les dispositifs de collecte de données et de suivi portant sur la dette publique et la transparence de la dette sont améliorés dans trois pays en développement	Au moins trois pays en développement ont de meilleures relations avec les agences de notation

Résultat 3 : les économies en développement conçoivent des politiques de transformation industrielle et structurelle durables grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire

Projet de plan-programme pour 2026

- 12.29 Dans le Pacte de Bridgetown, l'accent est mis sur le lien étroit entre la capacité des pays en développement à mettre en œuvre des stratégies de développement viables et les effets des changements climatiques sur les efforts de transformation structurelle. La coopération Sud-Sud est au cœur des négociations multilatérales sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Ainsi, le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis d'aider les pays en développement d'Asie à évaluer l'état de leurs capacités à concevoir des politiques industrielles qui favorisent une transformation structurelle et durable de leurs économies grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

Enseignements tirés et changements prévus

- 12.30 L'enseignement tiré est le suivant : on a constaté que les réseaux politiques informels et les partenariats établis au niveau régional dans une optique de coopération Sud-Sud peuvent avoir des effets positifs sur le plan de l'industrialisation durable des économies et de la résilience aux changements climatiques. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du programme, on redoublera d'efforts et on participera davantage à ces réseaux, et on tirera un meilleur parti de la panoplie de moyens avancés à disposition pour aider les pays en développement à faire progresser les politiques d'industrialisation durable grâce à la coopération régionale, y compris en étendant ces interventions aux pays d'Afrique et d'Amérique latine.
- 12.31 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.5).

Tableau 12.5
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Les lacunes en matière de capacités et les obstacles aux politiques d'industrialisation durable ont été mis en évidence en Türkiye	Les lacunes en matière de capacités et les obstacles aux politiques d'industrialisation durable ont été mis en évidence au Pakistan	Les lacunes en matière de capacités et les obstacles aux politiques d'industrialisation durable ont été mis en évidence au Kazakhstan et en Malaisie	La capacité de quatre pays en développement d'Asie à concevoir et appliquer des politiques intégrées de transformation et d'industrialisation durables est renforcée Un réseau régional visant à renforcer la coopération Sud-Sud en matière d'industrialisation durable est en place et régulièrement utilisé par les décideurs d'au moins quatre pays d'Asie	Une plateforme stratégique régionale Sud-Sud est en place en Amérique latine et vise à faciliter les échanges entre pairs concernant la coordination stratégique, la création de synergies et les connaissances en matière d'industrialisation durable Au moins quatre pays d'Afrique rejoignent les plateformes de coopération Sud-Sud en matière d'industrialisation durable mises en place en Asie et en Amérique latine

Produits

12.32 On trouvera dans le tableau 12.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.6
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	6	6	7	6
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale, notamment sur les thèmes suivants : soutenabilité de la dette extérieure et développement, et coût économique de l'occupation pour le peuple palestinien	2	2	2	2
2. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement, notamment sur les questions liées au financement du développement et sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	2	2	2	2
3. Rapports destinés à la seizième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	–	–	1	–
4. Rapports destinés à la Commission du commerce et du développement et à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	1	1	1	1
5. Rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	1	1	1	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	19	14	30	27
Réunions ou séances :				
6. Assemblée générale (Deuxième Commission) et Conseil économique et social et ses organes subsidiaires	4	2	4	4
7. Conseil du commerce et du développement	3	2	3	3
8. Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
9. Seizième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	–	–	12	–
10. Commission du commerce et du développement et réunions d'experts pluriannuelles connexes	3	2	3	6
11. Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	6	6	6	6
12. Conférence sur la gestion de la dette	1	–	–	6
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	16	16	16	11
13. Renforcement des capacités publiques, privées ou internationales concernant l'assistance au peuple palestinien	1	–	1	1
14. Installation, mise à jour et maintenance du Système de gestion et d'analyse de la dette	15	16	15	10
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	142	168	142	162
15. Séminaires et ateliers destinés aux responsables de l'élaboration des politiques, portant sur la formulation de stratégies de développement et de recommandations, les prêts et emprunts souverains, et la mondialisation, le commerce et le développement	22	43	22	20
16. Séminaires sur la croissance inclusive et les objectifs de développement durable, dont des débats d'experts ad hoc sur l'interdépendance entre le commerce, le financement, l'investissement, la technologie et les politiques macroéconomiques	5	5	5	2
17. Ateliers de formation au Système de gestion et d'analyse de la dette, tenus à l'intention des administrateurs et des auditeurs chargés de la dette de certains pays et portant sur les thèmes suivants : enregistrement des données relatives à la dette, communication de l'information, statistiques relatives à la dette, et analyse et audit de la dette	115	120	115	140
Publications (nombre de publications)	6	7	6	5
18. Rapport sur le commerce et le développement et aperçu général	1	2	1	2
19. Études sur la dette extérieure, la mobilisation des ressources, la coopération Sud-Sud, l'intégration régionale et le développement économique de la Palestine	5	5	5	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	5	7	10
20. Macroéconomie, développement, financement et dette, transformation structurelle et coopération Sud-Sud	4	2	4	5
21. Système de gestion et d'analyse de la dette : documentation et logiciel	3	3	3	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux décideurs, notamment sur la mobilisation des ressources nationales, la transformation structurelle, la politique de croissance (Groupe des 20), la renégociation de la dette dans le cadre du Club de Paris, l'instabilité financière et la soutenabilité de la dette.				
Bases de données et supports numériques : base de données financières de la CNUCED ; base de données des macromodèles économiques mondiaux ; indicateurs relatifs aux tensions financières et à la soutenabilité de la dette.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : conférences et exposés sur la dette extérieure, le financement du développement et les questions de politique générale concernant la macroéconomie et le développement ; brochures et bulletins d'information concernant le Système de gestion et d'analyse de la dette et l'Institut virtuel.				

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, conférences de presse et entretiens, concernant notamment la dette des pays en développement et le financement extérieur, la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale et l'assistance au peuple palestinien.

Plateformes numériques et contenus multimédias : Système de gestion et d'analyse de la dette ; Institut virtuel pour le commerce et le développement.

Sous-programme 2 Investissement et entreprises

Objectif

- 12.33 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir une croissance inclusive et un développement durable grâce à l'investissement et au développement des entreprises, afin d'accroître la capacité productive, de diversifier l'économie et de créer des emplois.

Stratégie

- 12.34 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) aider les États membres en menant des travaux de recherche et d'analyse et en proposant une assistance technique aux fins de la conception et de l'application de politiques visant à accroître le montant des fonds publics et privés mobilisés et à renforcer l'investissement et l'esprit d'entreprise au service du développement durable ;
 - b) suivre, évaluer et analyser les tendances et les perspectives régionales et mondiales de l'investissement international et établir la publication annuelle *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) et d'autres publications analytiques qui portent sur l'investissement international en faveur du développement ;
 - c) mener des examens sur des politiques nationales d'investissement et appuyer les concertations concernant le régime des accords internationaux d'investissement, ainsi que soutenir et concevoir de nouveaux accords internationaux d'investissement qui soient mieux adaptés aux objectifs de développement convenus aux niveaux national et international ;
 - d) fournir des conseils pratiques aux gouvernements en ce qui concerne la promotion de l'investissement, notamment la mise en place de mesures incitatives dans le contexte des retombées de la réforme fiscale mondiale pour les pays en développement, ainsi qu'un appui en faveur de l'application des pratiques commerciales et des accords de facilitation de l'investissement pour le développement, y compris au moyen d'outils d'administration numérique ;
 - e) promouvoir le recours à des mécanismes de financement novateurs en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, comme les marchés boursiers et les fonds institutionnels, ainsi que la mise en place de mesures incitatives dans le contexte des retombées de la réforme fiscale mondiale pour les pays en développement ;
 - f) soutenir le renforcement de la compétitivité internationale des entreprises des États membres en formulant des conseils sur l'adoption de politiques destinées à stimuler leur développement – telles que des politiques visant à encourager, au niveau mondial, les financements et les investissements en faveur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises pour les aider à s'adapter au contexte du développement durable –, ainsi qu'en diffusant les meilleures

pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises, de comptabilité et de publication d'informations sur la durabilité ;

- g) promouvoir le dialogue et la mise en commun des meilleures pratiques concernant les questions liées à l'investissement et au développement des entreprises, grâce à des mécanismes de concertation favorisant le consensus et dans le cadre du Forum mondial de l'investissement ;
- h) évaluer les incidences de multiples problèmes survenant en cascade sur l'investissement, les chaînes de valeur mondiales et le développement des entreprises, et fournir des conseils pratiques, des cadres et des outils axés sur le relèvement.

12.35 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) les États membres seront davantage en mesure de combler les déficits d'investissement en faveur des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets préjudiciables, en particulier pour les nations qui y sont le plus vulnérables ;
- b) les pays renforceront leur capacité de tirer parti des politiques, des innovations et des outils, et de traiter les nouvelles questions clés relatives à l'investissement et aux politiques d'investissement qui favorisent le développement, notamment les politiques ayant trait aux accords internationaux d'investissement et aux retombées des envois de fonds et des investissements de la diaspora sur le développement durable ;
- c) les États membres collecteront, analyseront et communiqueront des données sur les investissements étrangers directs et les entreprises multinationales et formuleront des politiques d'investissement axées sur le développement ;
- d) des ressources supplémentaires seront mobilisées et utilisées pour faire avancer la réalisation des objectifs liés à l'investissement mondial et répondre aux préoccupations concernant le « blanchiment d'image en lien avec les objectifs de développement durable » et l'« écoblanchiment »¹ ;
- e) la capacité productive sera accrue, notamment au moyen de mesures visant à attirer des capitaux d'investissement, du renforcement des liens interentreprises avec les entreprises multinationales, et de la participation aux chaînes de valeur mondiales et régionales ;
- f) les effets de différents problèmes survenant en cascade sur la capacité des États membres d'attirer des investissements en faveur du développement et d'en tirer parti seront atténués, de même que les effets sur leur capacité de faciliter la relève du secteur privé ;
- g) aider les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 5, 8, 9, 10, 12, 13, 16 et 17.

Exécution du programme en 2024

Amélioration des pratiques en matière de durabilité dans les écosystèmes d'investissement et de financement

12.36 La mobilisation de fonds destinés à l'investissement en faveur des objectifs de développement durable par le biais de produits financiers durables sur les marchés financiers mondiaux continue de croître, quoique plus lentement, du fait des inquiétudes grandissantes au sujet de l'« écoblanchiment ». L'écoblanchiment représente un défi majeur pour le segment des fonds d'investissement durable et un obstacle à la lutte contre les changements climatiques, dans la mesure où il promeut de fausses solutions qui détournent l'attention d'actions concrètes et crédibles et en retardent la mise en œuvre. Le sous-programme est utilisé pour améliorer les pratiques relatives à

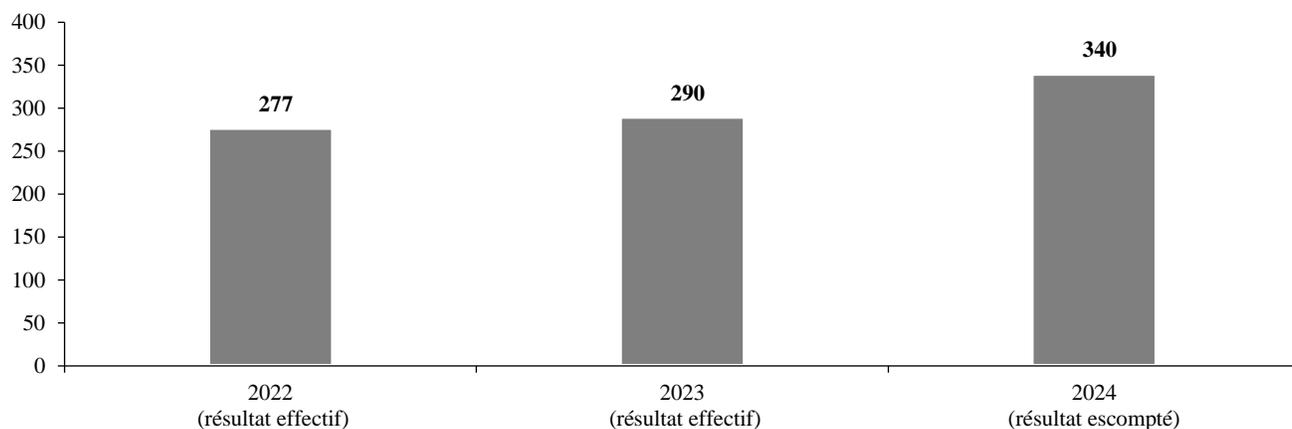
¹ Les termes « blanchiment d'image en lien avec les objectifs de développement durable » et « écoblanchiment » font référence à des produits et stratégies présentés comme durables mais n'apportant aucune contribution significative au développement durable ou à la réalisation des objectifs y relatifs.

l'investissement durable en fournissant des orientations générales et des outils aux États membres. En 2024, les actions engagées ont notamment consisté à lancer de nouveaux outils tels que le cadre d'intégration de la durabilité pour les investisseurs institutionnels, à mener des activités de renforcement des capacités des régulateurs, des bourses et des investisseurs institutionnels et à informer le public grâce à des ressources telles que la base de données sur les fonds durables, la plateforme de réglementation de la finance durable et le classement des gestionnaires d'actifs. Grâce à ces activités, il a été possible d'accroître la transparence et de promouvoir des mesures crédibles visant à améliorer les pratiques en matière de durabilité.

12.37 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.I).

Figure 12.I

Mesure des résultats : nombre de parties prenantes utilisant les outils et instruments mis au point par la CNUCED pour promouvoir le financement de l'investissement durable (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2026

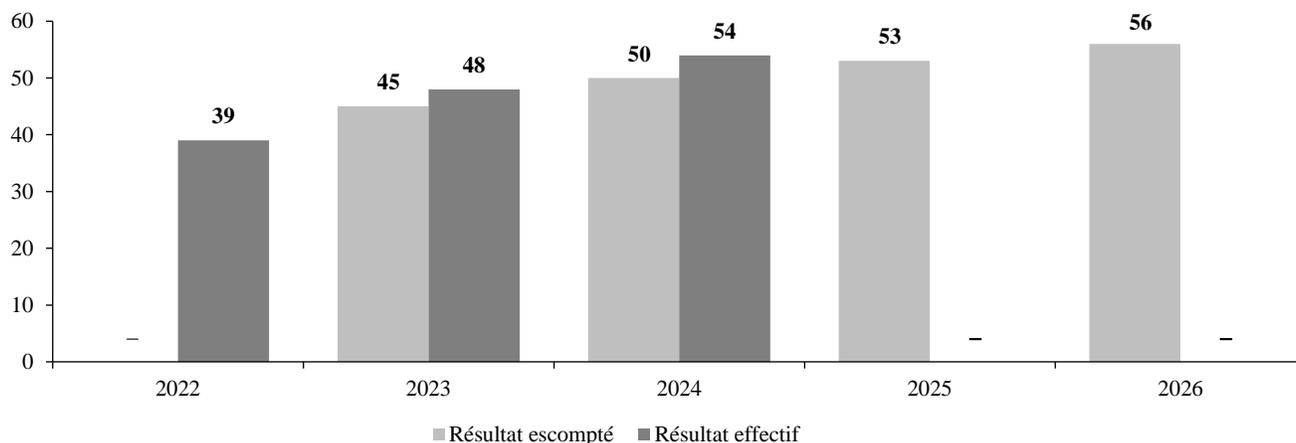
Résultat 1 : des stratégies et outils de financement des investissements visant à favoriser une croissance économique qui n'entraîne pas de dégradation de l'environnement

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

12.38 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 54 États membres adoptent les stratégies et outils de financement de l'investissement mis au point par la CNUCED à l'appui de la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux du Programme 2030, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 50 États membres.

12.39 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.II).

Figure 12.II
Mesure des résultats : nombre d'États membres adoptant les stratégies et outils de financement de l'investissement mis au point par la CNUCED à l'appui de la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux du Programme 2030 (résultat cumulé)

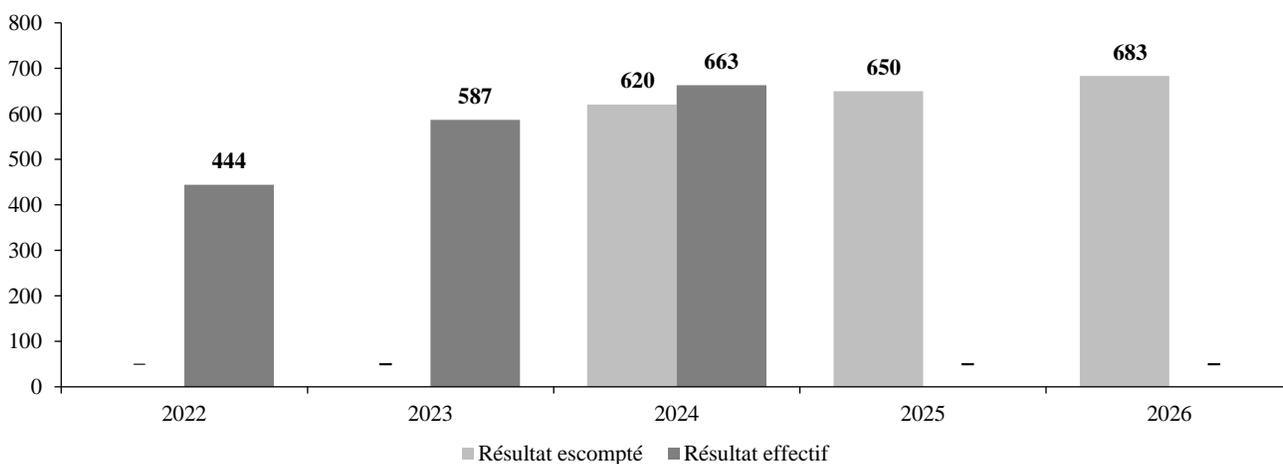


Résultat 2 : accélération des investissements en faveur des objectifs de développement durable

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 12.40 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis d'inciter 663 acteurs de l'investissement et du développement à adopter des recommandations issues de l'ensemble de mesures prioritaires de la CNUCED visant à accélérer l'investissement en faveur des objectifs de développement durable, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 620 acteurs de l'investissement et du développement.
- 12.41 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.III).

Figure 12.III
Mesure des résultats : nombre d'acteurs de l'investissement et du développement qui ont adopté des recommandations issues de l'ensemble de mesures prioritaires pour l'accélération de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable (résultat cumulé)



Résultat 3 : instauration par les États membres d’un climat propice aux affaires et aux investissements

Projet de plan-programme pour 2026

12.42 En 2024, la CNUCED a fait état d’une baisse de 26 % des ressources allouées à des projets internationaux. Il faut donc redoubler d’efforts pour stimuler et faciliter les investissements en faveur du développement. L’élaboration de politiques industrielles intelligentes aux niveaux national et régional, l’instauration d’un environnement économique favorable, régi par des règles d’investissement claires et prévisibles, et le développement de capacités d’absorption, notamment au moyen d’un écosystème résilient et compétitif de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, sont autant de conditions préalables à l’émergence d’une économie plus durable et plus résiliente. Le travail réalisé dans le cadre du sous-programme a permis d’aider les États membres à stimuler et à faciliter l’investissement en faveur du développement, en particulier grâce à des outils numériques visant à faciliter la communication d’informations, l’adoption de dispositions réglementaires transparentes et la simplification des procédures administratives. En 2024, sur les 193 instruments adoptés pour rendre l’environnement économique plus favorable, 102 étaient des plateformes électroniques de facilitation du commerce mises en place par les États membres avec le soutien du sous-programme, lesquelles ont permis de consigner plus de 4 000 procédures et de réduire de 80 % les formalités d’enregistrement des entreprises.

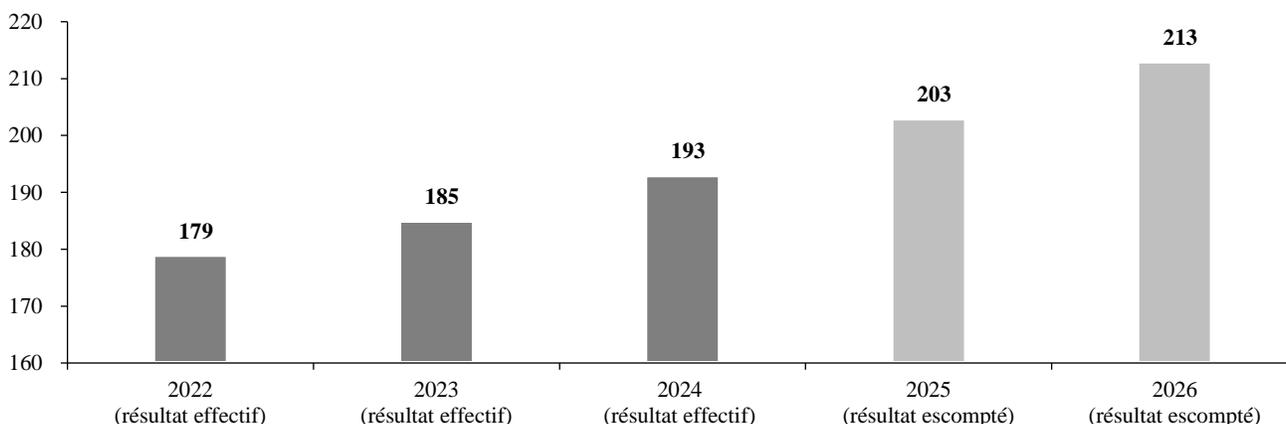
Enseignements tirés et changements prévus

12.43 L’enseignement tiré est le suivant : on a constaté qu’il est possible d’étendre la nature et la portée de l’appui fourni aux États membres, étant donné que la facilitation numérique de l’investissement doit aller au-delà des procédures d’investissement et être progressivement étendue à un plus grand nombre d’administrations, dans l’optique de répondre aux problèmes de gouvernance qui érodent souvent la confiance des investisseurs. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on aidera les États membres à tirer profit des avantages de l’administration numérique pour promouvoir l’investissement dans le développement durable et inclusif, notamment par l’élaboration de recommandations concrètes et la création d’instruments visant à instaurer un environnement économique favorable.

12.44 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.IV).

Figure 12.IV

Mesure des résultats : nombre d’instruments adoptés par les États membres pour instaurer un climat propice aux affaires (résultat cumulé)



Produits

12.45 On trouvera dans le tableau 12.7 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.7

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	9	10	8	8
Rapports émanant des entités suivantes :				
1. Rapport du Secrétaire général sur l'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement durable, destiné à l'Assemblée générale	2	2	1	2
2. Seizième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur l'investissement et les entreprises au service du développement	–	–	1	–
3. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur l'investissement au service du développement	1	1	1	1
4. Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	4	4	3	3
5. Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	2	3	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	22	25	58	18
Réunions ou séances :				
6. Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
7. Seizième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	–	–	20	–
8. Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	3	2	2
9. Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	12	14	8	8
10. Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	6	6	6	6
11. Forum mondial de l'investissement	–	–	20	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	72	55	67	58
12. Projets portant sur les questions d'investissement régional	3	3	3	4
13. Projets portant sur les examens de la politique d'investissement	8	7	6	5
14. Projets portant sur les possibilités d'action en matière d'investissement au service du développement, y compris les partenariats public-privé	5	3	4	2
15. Projets portant sur les zones économiques spéciales, telles que les zones modèles pour les objectifs de développement durable actuellement à l'essai	2	1	2	1
16. Projets portant sur les régimes internationaux d'investissement	10	8	10	8
17. Projets portant sur la promotion et la facilitation de l'investissement, y compris dans des projets prêts à recevoir des investissements et apportant une contribution à la réalisation des objectifs de développement durable	3	1	3	2
18. Projets portant sur les initiatives de facilitation du commerce, y compris les solutions d'administration en ligne	13	12	12	12

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
19. Projets portant sur les initiatives de développement des entreprises, y compris le financement des microentreprises, des petites et moyennes entreprises et des start-ups, et l'établissement de liens interentreprises	3	1	3	2
20. Projets portant sur le Programme de développement de l'esprit d'entreprise (Programme Empretec), y compris les programmes d'éducation liés aux technologies, notamment aux technologies financières	10	8	10	8
21. Projets portant sur la comptabilité et la publication d'informations, en particulier la publication d'informations sur la durabilité	3	4	3	3
22. Projets portant sur la contribution de l'investissement étranger direct à la croissance inclusive et aux objectifs de développement durable, notamment s'agissant de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	5	1	6	6
23. Projets portant sur les financements et les investissements durables, y compris l'investissement à impact	7	6	5	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	200	212	199	201
24. Sur l'investissement étranger direct, ses rapports avec le développement et les thèmes du World Investment Report (Rapport sur l'investissement dans le monde)	12	13	12	12
25. Sur les meilleures pratiques en matière de politiques nationales et internationales liées à l'investissement, concernant notamment le lien entre fiscalité et politique d'investissement et la transition énergétique durable	5	4	5	5
26. Sur les examens de la politique d'investissement, la suite à y donner et le renforcement des mesures visant à faciliter l'investissement (niveau national)	14	29	14	14
27. Sur les statistiques relatives à l'investissement international et les méthodes d'enquête	6	3	5	5
28. Sur les questions clés relatives à l'investissement au service du développement, notamment sur les préoccupations relatives à l'« écoblanchiment » et au « blanchiment d'image en lien avec les objectifs de développement durable »	3	4	4	6
29. Sur la promotion et la facilitation de l'investissement à l'intention des décideurs, des responsables chargés de la promotion de l'investissement et des diplomates	30	29	10	8
30. Sur les procédures de facilitation du commerce	–	–	20	22
31. Sur la négociation, l'application et la réforme des accords internationaux d'investissement	15	18	15	15
32. Sur les politiques d'investissement au service du développement durable, y compris les partenariats public-privé à l'appui des secteurs de financement liés aux objectifs de développement durable	4	4	6	6
33. Sur les politiques de développement des entreprises et l'entrepreneuriat, y compris l'apport des technologies durables	46	46	40	35
34. Sur le développement de l'entrepreneuriat des jeunes au service du développement durable	–	–	–	5
35. Sur la comptabilité et la publication d'informations sur la durabilité, y compris d'informations relatives au climat	12	15	20	20
36. Sur les questions relatives à l'investissement responsable, y compris concernant la propriété intellectuelle et l'investissement à impact	40	34	35	35
37. Sur le développement des petites et moyennes entreprises et des start-ups	6	7	6	6
38. Sur les investisseurs institutionnels et le développement durable	4	3	4	4
39. Sur les entreprises familiales et bureaux de gestion de patrimoine au service du financement dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	3	3	3	3

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
Publications (nombre de publications)	19	15	18	15
40. <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde) et vue d'ensemble y relative	2	2	2	2
41. Publications sur l'investissement au service du développement, notamment le <i>Transnational Corporations Journal</i> , les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière d'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés, et les études relatives à l'investissement responsable et durable	6	5	6	5
42. Publications sur les politiques d'investissement au service du développement, notamment les examens de la politique d'investissement et les études sur les possibilités d'action en matière d'investissement pour le développement	5	5	5	4
43. Publications sur la promotion et la facilitation de l'investissement, notamment sur l'investissement dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable et le développement de zones modèles pour les objectifs de développement durable	2	1	2	2
44. Publications sur le développement des entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat	2	1	2	1
45. Publications sur les Normes internationales de comptabilité et de publication	2	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	17	17	16	15
46. <i>Global Investment Trends Monitor</i> , y compris la publication <i>Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor</i>	4	4	3	3
47. <i>Global Investment Policy Monitor</i>	3	3	3	2
48. Publications sur la promotion et la facilitation de l'investissement axées sur les secteurs liés aux objectifs de développement durable	2	1	2	2
49. Publications sur les mesures ayant une incidence sur les investissements internationaux	2	2	2	2
50. Notes thématiques sur les accords internationaux d'investissement	3	3	3	3
51. Publications sur l'investissement responsable et à impact au service du développement	1	–	2	2
52. Publications sur le développement des entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat	2	4	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil aux pays en développement, notamment concernant la formulation de politiques visant à attirer les investissements étrangers directs ; services de conseil en matière de statistiques et d'analyses relatives aux investissements internationaux, y compris s'agissant de l'investissement responsable ; services de conseil à tous les États membres qui en font la demande, sur les thèmes suivants : politiques nationales, accords internationaux d'investissement et développement durable, promotion et facilitation de l'investissement, entrepreneuriat, développement des entreprises et appui aux entreprises, l'accent étant mis sur les plus vulnérables, et normes de comptabilité et d'information financière ; services de conseil et appui à quelque 200 organismes de promotion de l'investissement, à plus de 5 000 zones économiques spéciales et aux autres acteurs de la chaîne mondiale d'investissement ainsi qu'à environ 50 centres Empretec.

Bases de données et autres supports numériques : bases de données sur l'investissement étranger direct, les politiques nationales et les accords internationaux d'investissement et bases de données connexes ; bases de données sur le financement durable et l'égalité des genres.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : mises à jour des Normes internationales de comptabilité et de publication, bulletins d'information électroniques sur le Programme Empretec distribués à plus de 2 000 abonnés, et bulletins d'information, brochures et flashes infos sur l'investissement responsable ; distribution du rapport du Forum mondial de l'investissement à plus de 8 000 participantes et participants ; développement et gestion du Réseau mondial de l'investissement, qui compte plus de 18 000 membres.

Plateformes numériques et contenus multimédias : portail Global Enterprise Registration (portail mondial d'enregistrement des entreprises) ; plateforme sur les politiques d'investissement ; autres plateformes numériques portant sur l'investissement et les entreprises au service du développement.

Sous-programme 3 Commerce international et produits de base

Objectif

- 12.46 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que le commerce international et les produits de base favorisent la diversification économique, l'avènement d'une économie durable et résiliente et la transformation du multilatéralisme afin de bâtir un monde plus inclusif, résilient, durable et prospère avec la participation de tous les États membres.

Stratégie

- 12.47 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) aider les pays en développement à s'engager sur la voie de la transformation structurelle par la diversification économique, en vue d'une économie plus durable et plus résistante ;
 - b) œuvrer pour que les pays en développement participent davantage aux systèmes commerciaux multilatéraux et régionaux, de telle sorte que leur contribution au commerce des biens et des services, à tous les niveaux de la chaîne de valeur, notamment grâce au soutien accru de la CNUCED en matière d'analyse et d'utilisation des données pertinentes, serve de moteur à un développement inclusif et durable ;
 - c) appuyer l'adoption, l'amélioration et l'application de la législation nationale et régionale en matière de concurrence et de protection des consommateurs, en promouvant les meilleures pratiques, en fournissant des directives et en menant des évaluations par les pairs ;
 - d) faire en sorte que les responsables des politiques commerciales soient mieux à même de prendre des décisions éclairées grâce à une meilleure compréhension et à une transparence accrue du commerce international, de l'évolution des politiques commerciales et des réglementations relatives au commerce, et renforcer la capacité du secteur privé à se conformer aux exigences stratégiques et commerciales ;
 - e) promouvoir l'intégration de la question de l'égalité des genres dans les politiques commerciales et, par la diffusion de résultats de recherche et l'organisation d'ateliers de formation et de concertations, renforcer la capacité des États membres de concevoir et d'appliquer des politiques commerciales permettant aux femmes de tirer davantage profit des possibilités offertes par le commerce international ;
 - f) contribuer à la recherche sur le commerce international en tant que moteur du développement, dans le cadre du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, du *Rapport sur les objectifs de développement durable* et des publications *World Tariff Profiles* (Profils tarifaires dans le monde) et *World Economic Situation and Prospects* (Situation et perspectives de l'économie mondiale) ;
 - g) suivre et communiquer les tendances et politiques commerciales actuelles et leurs répercussions sur le développement inclusif, durable et résilient afin de formuler des recommandations à l'intention des États membres ;
 - h) examiner les effets des changements climatiques sur le commerce des pays en développement et analyser comment la durabilité environnementale peut favoriser le commerce mondial et le développement inclusif, notamment par des politiques commerciales propices à la transition énergétique mondiale et par des mesures destinées à soutenir la compétitivité des pays en développement dans les domaines de la production et du commerce d'énergies renouvelables et d'énergies à faibles émissions de carbone ;

- i) mener des travaux de recherche, assurer des activités de renforcement des capacités et promouvoir des espaces de concertation afin d'aider les États membres à atténuer leur dépendance à l'égard des produits de base et à accomplir des progrès en matière de diversification commerciale et économique, notamment en ce qui concerne les minéraux critiques, en donnant de la valeur ajoutée à leurs produits de base et en intensifiant les activités sans rapport avec les produits de base.

12.48 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) les tendances actuelles de l'économie mondiale sont mieux comprises et prises en compte, notamment en ce qui concerne la dégradation continue de l'environnement, et les États membres sont mieux à même de tirer profit du commerce international et de soutenir le relèvement des secteurs commerciaux ;
- b) les États membres conçoivent et mettent en œuvre des mesures commerciales en réponse aux changements climatiques dans une optique de développement ;
- c) les États membres s'attachent à repérer et à éliminer les entraves commerciales et les obstacles en matière d'offre qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles ;
- d) les États membres et la communauté internationale comprennent les effets des mesures non tarifaires sur les coûts et l'accès aux marchés ainsi que l'utilité que ces mesures peuvent avoir dans l'optique d'un développement inclusif et durable, et prennent des mesures en conséquence ;
- e) les États membres obtiennent de bons résultats sur le plan du développement grâce à une meilleure intégration commerciale et à une activité commerciale accrue ;
- f) les États membres saisissent les possibilités offertes par le commerce de produits de base et le renforcement de la coopération internationale et régionale ;
- g) les États membres adoptent, révisent ou appliquent effectivement un nombre accru de lois et de cadres institutionnels relatifs à la concurrence et à la protection des consommateurs ;
- h) les États membres exploitent les possibilités commerciales que représentent les produits durables et sont mieux à même d'évaluer le potentiel économique des secteurs de la mer, de la biodiversité et des substituts aux matières plastiques et de concevoir des plans d'action intégrés en matière d'utilisation et de commerce durables ;
- i) les États membres créent un environnement propice aux services et à l'économie créative afin de s'engager dans de nouveaux secteurs à forte croissance de l'économie mondiale ;
- j) grâce aux activités susmentionnées, aider les États membres à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 12, 13, 14 et 17.

Exécution du programme en 2024

Amélioration des lois et des politiques relatives à la concurrence et à la consommation dans les pays en développement

12.49 Les lois et les politiques relatives à la concurrence stimulent l'innovation, la productivité et la compétitivité et contribuent ainsi à rendre l'environnement commercial plus efficace et à créer de la croissance économique et des emplois. Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les pays lusophones à promouvoir une culture du droit et de la politique de la concurrence et à établir un cadre pour la coopération régionale continue. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont permis d'améliorer les connaissances des spécialistes de la concurrence et de la régulation sectorielle sur les nouveaux problèmes qui se posent en matière de concurrence grâce à la tenue de quatre activités de formation avec des fonctionnaires de six pays, dont des représentants du Brésil et du Portugal. Le travail effectué a aussi consisté à appuyer la rédaction de la loi sur la concurrence du Timor-Leste, dans le cadre de l'adhésion de ce pays à l'OMC (2024), à mettre au point le nouveau

programme de clémence du Mozambique en vue de faciliter l'application des lois contre les pratiques anticoncurrentielles, et à poursuivre les évaluations des lois relatives à la concurrence et à la consommation de la Guinée-Bissau. De plus, la Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste ont intégré la politique de la concurrence dans leurs stratégies de développement.

12.50 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.8).

Tableau 12.8
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
Le Timor-Leste a rédigé un projet de loi sur la concurrence	Sept mémorandums d'accord bilatéraux sur la concurrence ont été conclus entre les États membres africains lusophones, le Brésil et le Portugal afin de renforcer la collaboration transfrontière et les capacités de mise en œuvre	La Guinée-Bissau et le Mozambique ont révisé leurs cadres juridiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs Le Mozambique a mis en œuvre son programme de clémence

Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : élaboration de politiques plus propices à la diversification économique grâce à de meilleures capacités en matière de données sur le commerce des services

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

12.51 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé l'Iraq et l'Ouzbékistan à mettre en œuvre des politiques relatives au commerce des services en s'appuyant sur une meilleure démarche de collecte et d'utilisation des données, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir qu'au moins trois autres pays adoptent, révisent ou mettent en œuvre des politiques relatives au commerce des services. La cible n'a pas été atteinte car le travail prévu dans le cadre du sous-programme pour aider l'État de Palestine n'a pas pu être effectué en 2024.

12.52 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.9).

Tableau 12.9
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Les États membres tirent profit de la création d'un groupe de travail à composition non limitée et limité dans le temps sur les données relatives au commerce des services et aux politiques de développement	L'Angola et l'Ouzbékistan ont révisé leurs politiques relatives au commerce des services en s'appuyant sur une meilleure démarche de collecte et d'utilisation des données	L'Iraq et l'Ouzbékistan ont mis en œuvre des politiques relatives au commerce des services en s'appuyant sur une meilleure démarche de collecte et d'utilisation des données	Au moins quatre autres pays adoptent, révisent ou mettent en œuvre des politiques relatives au commerce des services	Au moins deux autres pays adoptent, révisent ou mettent en œuvre des politiques relatives au commerce des services

Résultat 2 : mise en œuvre renforcée des contributions déterminées au niveau national grâce aux politiques commerciales mises en place par les pays en développement

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 12.53 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis de formuler des recommandations sur les mesures commerciales permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des contributions déterminées au niveau national et de mettre à la disposition des États membres un cadre pour la promotion de mesures commerciales dans les contributions déterminées au niveau national, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 12.54 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.10).

Tableau 12.10

Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
–	Un relevé préliminaire des mesures commerciales engagées dans le cadre des contributions déterminées au niveau national et une analyse pilote consacrée aux flottes de pêche et à la transition énergétique ont été mis à la disposition des États membres	Des recommandations sur les mesures commerciales permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des contributions déterminées au niveau national sont formulées à l'intention des États membres Un cadre pour la promotion de mesures commerciales dans les contributions déterminées au niveau national est mis à la disposition des États membres	Au moins un pays pilote fait en sorte que les politiques commerciales soient mieux intégrées dans ses contributions déterminées au niveau national Les capacités de 100 décideurs et parties prenantes sont renforcées dans le domaine de l'élaboration de politiques de commerce et de développement	Au moins deux pays pilotes font en sorte que les politiques commerciales soient mieux intégrées dans leurs contributions déterminées au niveau national Les capacités de 200 décideurs et parties prenantes sont renforcées dans le domaine de l'élaboration de politiques de commerce et de développement

Résultat 3 : les États membres exploitent les minéraux critiques essentiels à la transition énergétique aux fins du développement durable

Projet de plan-programme pour 2026

- 12.55 La demande mondiale de minéraux critiques essentiels à la transition énergétique, tels que le cuivre, le lithium, le nickel et le cobalt, monte en flèche. Les pays en développement détiennent la majorité de ces réserves minérales, les pays africains possédant environ 25 % des réserves mondiales. Cela présente une occasion de créer des emplois, de diversifier les économies et d'augmenter les revenus. Dans le cadre du sous-programme, pour aider ces pays à ne plus se cantonner dans le rôle de fournisseurs de matières premières, on les a aidés à détecter les problèmes liés au commerce des minéraux critiques, à l'action climatique et au développement durable, et à explorer des possibilités

de diversification économique dans les pays en développement tributaires des produits de base. De plus, en 2024, le Groupe du Secrétaire général chargé de la question des minéraux critiques pour la transition énergétique a défini des principes clés et formulé des recommandations réalisables que le sous-programme appliquera dans ses activités d'aide aux pays.

Enseignements tirés et changements prévus

- 12.56 L'enseignement tiré est le suivant : les économies africaines, en particulier les pays les moins avancés, ont besoin d'un soutien accru pour exploiter les minéraux critiques essentiels à la transition énergétique aux fins du développement durable, qui passe par le partage des bénéfices, la création de valeur et la diversification économique. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on aidera les États membres à comprendre leurs avantages comparatifs et concurrentiels dans les chaînes de valeur et leur état de préparation institutionnelle. On aidera les pays en développement dotés de minéraux critiques essentiels à la transition énergétique à procéder à une évaluation rapide de : i) leur positionnement stratégique dans certaines chaînes de valeur ; ii) la diversité de leurs ressources ; iii) leurs points forts et points faibles institutionnels. On renforcera aussi la capacité des décideurs politiques d'améliorer les cadres réglementaires et institutionnels, ainsi que leurs capacités de collecte et d'utilisation des données.
- 12.57 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.11).

Tableau 12.11
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Les États membres approuvent des solutions de diversification économique dans les pays en développement tributaires des produits de base, à l'occasion de la Réunion d'experts pluriannuelle de 2022 sur les produits de base et le développement	L'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 78/138 sur les produits de base permet de faire avancer la réflexion sur les questions relatives aux minéraux critiques essentiels pour la transition énergétique	Des principes et des recommandations sont formulés à l'intention des États membres sur le partage des bénéfices, la valeur ajoutée et la diversification économique grâce au rapport publié par le Groupe du Secrétaire général chargé de la question des minéraux critiques pour la transition énergétique	Au moins deux pays adoptent, révisent ou mettent en œuvre des politiques relatives à l'exploitation des minéraux critiques essentiels à la transition énergétique aux fins du développement durable	Au moins deux autres pays adoptent, révisent ou mettent en œuvre des politiques relatives à l'exploitation des minéraux critiques essentiels à la transition énergétique aux fins du développement durable

Produits

- 12.58 On trouvera dans le tableau 12.12 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.12

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	19	18	21	17
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur le commerce international et le développement et sur les tendances et perspectives mondiales des produits de base	1	1	2	1
2. Documents de référence destinés à la seizième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	–	–	1	–
3. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement	3	3	3	1
4. Documents de référence destinés à la Commission du commerce et du développement	6	6	6	1
5. Documents de référence destinés à la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement	–	–	–	3
6. Documents de référence destinés à la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement	–	–	–	2
7. Rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur	9	8	9	9
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	33	34	46	30
8. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission)	2	2	2	1
9. Séances de la seizième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	–	–	15	–
10. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
11. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	4	2	3
12. Séances des sessions annuelles de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts connexes	16	15	14	2
13. Séances des sessions annuelles de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement	–	–	–	6
14. Séances des sessions annuelles de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement	–	–	–	6
15. Séances des sessions annuelles du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur	10	10	10	10
16. Réunion annuelle du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable	1	1	1	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	20	19	20	18
17. Projets portant sur le commerce, la prise en compte des questions de genre et le développement	1	–	1	1
18. Projets portant sur la fourniture d'une aide aux pays en développement en vue de leur accession à l'OMC, sur les systèmes généralisés et globaux de préférences commerciales, sur les négociations commerciales régionales, multilatérales et afférentes aux services, sur le renforcement de l'économie créative ainsi que sur le règlement des différends et la diplomatie commerciale	6	6	6	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
19. Projets portant sur les lois et politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs	4	5	3	3
20. Projets portant sur le commerce, l'environnement et le développement	4	3	4	3
21. Projets portant sur la collecte, le suivi, la communication et la diffusion de données concernant les mesures non tarifaires, sur la formulation de politiques commerciales axées sur le développement, et sur les normes de durabilité	3	5	4	4
22. Projets d'appui aux pays tributaires des produits de base en vue de la diversification de leur économie et de la création de valeur ajoutée	2	–	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	156	165	170	167
23. Logiciel World Integrated Trade Solution, système d'analyse et d'information sur le commerce, mesures non tarifaires et normes de durabilité	27	26	31	30
24. Accords commerciaux préférentiels, accession à l'OMC, politiques et cadres relatifs aux services, nouveaux défis en matière de développement dans le système commercial international et les échanges, négociations commerciales internationales et économie créative	39	40	44	42
25. Commerce, prise en compte des questions de genre et développement	12	9,5	12	11
26. Commerce, environnement et développement	29	45	29	35
27. Lois et politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs	27	30	33	31
28. Mesures destinées à aider les pays en développement tributaires des produits de base à mettre au point des stratégies et des politiques, à tirer parti des acquis de développement et à faire face aux enjeux et aux perspectives que présentent les marchés des produits de base	14	10,5	10	10
29. Difficultés et possibilités que représente le commerce international pour la promotion du développement durable, et évolution du paysage commercial international et des coûts commerciaux	3	3	6	4
30. Débat d'experts ad hoc sur le rôle du droit et des politiques de la concurrence et sur le droit et les politiques de la protection des consommateurs	1	1	1	1
31. Série d'ateliers sur le commerce et le développement, organisée conjointement à Genève par la CNUCED, l'OMC, l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement	4	–	4	–
32. Réunion annuelle du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable	–	–	–	3
Publications (nombre de publications)	26	29	17	22
33. Publications sur le commerce et l'environnement	4	6	4	5
34. Publications sur le commerce, la prise en compte des questions de genre et le développement	3	1	2	2
35. Publications sur le commerce, les services, le système commercial international et l'économie créative	4	6	3	3
36. Publications sur les tendances et les politiques commerciales dans le contexte international	8	10	3	6
37. Publications sur le commerce, l'efficacité des marchés et les intérêts des consommateurs, et sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs	4	3	2	3
38. Publications sur le commerce, les produits de base, la diversification économique et la valeur ajoutée	3	3	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	13	17	12	16
39. Global Trade Update	–	–	–	3
40. Rapports sur les travaux de la CNUCED concernant les politiques de la concurrence et de la protection des consommateurs et sur les activités du Forum mondial sur les produits de base	2	6	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
41. Manuels et documents d'orientation sur la classification des mesures non tarifaires, le Système généralisé de préférences et les organismes veillant à la concurrence effective ou à la protection des consommateurs	3	3	3	3
42. <i>Manuel sur la protection du consommateur</i>	1	1	1	1
43. Loi type sur la concurrence	1	1	1	1
44. Concurrence et protection des consommateurs dans le contexte du Cadre de partenariat de la CNUCED pour la recherche	1	1	1	1
45. Publication <i>World Tariff Profiles</i> (Profils tarifaires dans le monde) de la CNUCED, de l'OMC et de l'ITC	1	1	1	1
46. Aspects touchant le commerce du Rapport sur les objectifs de développement durable	1	1	1	1
47. Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité	1	1	–	1
48. Questions abordées dans le cadre des négociations commerciales internationales	2	2	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils sur la prise de décisions dans le domaine du commerce à l'intention de cinq États membres et de deux groupes régionaux d'intégration économique Sud-Sud ; conseils sur l'intégration dans l'économie mondiale et la participation aux accords commerciaux régionaux et multilatéraux ; conseils sur la prise en compte de certaines questions commerciales dans les politiques nationales en matière de commerce et de services ; consultations sur la coopération et les partenariats aux fins d'une croissance inclusive et d'un développement durable ; conseils sur le commerce et la prise en compte des questions de genre ; conseils sur l'élaboration de cadres relatifs à la concurrence et à la protection des consommateurs ; consultations sur les questions liées au commerce et à l'environnement et sur le rôle que l'économie créative peut jouer dans le développement durable.

Bases de données et supports numériques : World Integrated Trade Solution et système d'analyse et d'information sur le commerce ; cours de formation en ligne sur les mesures non tarifaires (bénéficiaires : environ 300 personnes) et sur la négociation d'accords commerciaux régionaux pour les échanges en temps de crise et de pandémie ; dossier pédagogique sur le thème du commerce et de la prise en compte des questions de genre.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : réunion multipartite sur les produits de base et le développement ; congrès sur le biocommerce ; manifestation sur le commerce et la prise en compte des questions de genre ; manifestation sur l'économie créative ; conférences et expositions sur des questions liées aux travaux menés dans le cadre du sous-programme ; lettres d'information, brochures, dépliants, livrets et fiches d'information sur des questions liées aux travaux menés dans le cadre du sous-programme.

Relations extérieures et avec les médias : articles de journaux, communiqués de presse, articles d'opinion et interventions dans les médias, notamment dans des podcasts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : outils interactifs concernant les législations nationales sur la concurrence et la protection des consommateurs, la diplomatie commerciale et le règlement des différends ; site Web de la CNUCED, de l'OMC et de l'ITC sur les aspects commerciaux des objectifs de développement durable et des indicateurs y relatifs.

Sous-programme 4 Technologie et logistique

Objectif

- 12.59 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de tirer parti de l'innovation et de la technologie, notamment du commerce électronique et de l'économie numérique, d'améliorer la logistique commerciale et de renforcer les moyens humains afin de favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tout le monde dans les pays en développement et les économies en transition.

Stratégie

- 12.60 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) mener des travaux de recherche et d'analyse et formuler des recommandations sur les moyens de capter la valeur créée par l'économie numérique et d'obtenir des résultats plus inclusifs, notamment dans le cadre du *Rapport sur l'économie numérique*, publication phare de la CNUCED, et aider les pays en développement à mesurer le commerce électronique et l'économie numérique ;
 - b) veiller à ce que les intérêts des pays en développement soient pris en compte dans les concertations internationales sur le commerce électronique et l'économie numérique, notamment dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et de la Semaine de l'économie numérique de la CNUCED ;
 - c) aider les pays en développement à évaluer systématiquement leur situation et leur aptitude à s'intégrer et à évoluer dans l'économie numérique, grâce à des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique, à des stratégies de commerce électronique et à des plans d'action, ainsi qu'en fournissant un appui soutenu à la mise en œuvre des orientations prévues dans ces documents, notamment au moyen du système de suivi des réformes du commerce électronique (eTrade Reform Tracker), afin de faciliter la coordination, le contrôle et le suivi des mesures de réforme nationales en matière de commerce électronique ;
 - d) veiller à ce qu'il soit tenu compte, dans les débats internationaux sur la science, la technologie et l'innovation, des perspectives et priorités des pays en développement, notamment par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Mécanisme de facilitation des technologies ;
 - e) orienter les politiques et les débats sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, en particulier sur les technologies d'avant-garde, au moyen de travaux de recherche et d'analyse, comme le *Rapport sur la technologie et l'innovation*, publication phare de la CNUCED, et d'autres rapports portant sur les possibilités d'action dans ces domaines, notamment pour le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement ;
 - f) améliorer les connaissances des responsables de l'élaboration des politiques sur divers aspects des politiques commerciales et les questions connexes ayant trait à la finance, à l'investissement, à la technologie et au développement durable, et renforcer les capacités des États membres dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement, notamment par l'examen des politiques adoptées sur la question et par des activités d'évaluation des technologies et d'analyse prospective ;
 - g) soutenir la mise en œuvre de réformes visant à faciliter le commerce, notamment l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, appuyer davantage l'élaboration et l'application de cadres juridiques et réglementaires de nature à réduire le coût des transactions commerciales, et promouvoir l'adoption des réformes et processus d'automatisation voulus dans le cadre du Système douanier automatisé ;
 - h) fournir une assistance technique, diffuser des informations, formuler des recommandations et promouvoir la mise en commun de pratiques exemplaires aux fins de la formulation et de l'intégration des politiques stratégiques nationales des pays en développement dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur et les réseaux de transport régionaux et mondiaux, dans le cadre de l'*Étude sur les transports maritimes*, publication phare de la CNUCED, et d'autres travaux de recherche ainsi qu'au moyen de cadres directeurs et d'activités de renforcement des capacités, dont la formation relative à la gestion portuaire dispensée au titre du programme de développement de la formation dans le domaine du commerce international (TrainForTrade) ;
 - i) encourager la concertation à l'échelle internationale sur des questions de logistique commerciale, en veillant à ce qu'il soit tenu compte des intérêts et difficultés des pays en

développement dans les forums régionaux et internationaux pertinents et, dans ce contexte, continuer de s'employer à remédier aux problèmes de logistique commerciale qui touchent les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral ;

- j) prendre systématiquement en compte les questions transversales de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes et des filles dans les trois piliers du sous-programme, en mettant l'accent sur le renforcement de la capacité d'agir des entrepreneuses du secteur du numérique, le perfectionnement de leurs compétences numériques et l'élargissement des possibilités qui leur sont offertes.

12.61 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) la formulation des politiques portant sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement durable et inclusif est améliorée aux niveaux national, régional et mondial, et les capacités à cet égard sont renforcées ;
- b) les États, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé se coordonnent plus efficacement aux fins de l'application des politiques sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement durable et inclusif ;
- c) les décideurs ont une meilleure connaissance et une compréhension plus fine des possibilités d'action, concourent à l'établissement d'un consensus sur les nouveaux défis et possibilités que présente le recours à la science, à la technologie et à l'innovation aux fins du développement durable et inclusif, et sont davantage en mesure d'évaluer, d'analyser et de formuler des politiques sur les grandes questions économiques internationales ;
- d) les États membres appliquent les décisions et recommandations issues du Sommet mondial sur la société de l'information et du Mécanisme de facilitation des technologies ;
- e) les États membres mettent la science, la technologie et l'innovation au service de leurs stratégies nationales de développement ;
- f) les pays tiennent compte des grands enjeux et des nouvelles questions en matière de logistique commerciale, y compris s'agissant du transport maritime et de la gestion portuaire ;
- g) les États membres mettent en œuvre des réformes en matière de facilitation des échanges, notamment l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ;
- h) les États membres sont mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des mesures visant à améliorer l'efficacité des transactions commerciales et la gestion des opérations de transport, notamment grâce au Système douanier automatisé.

Exécution du programme en 2024

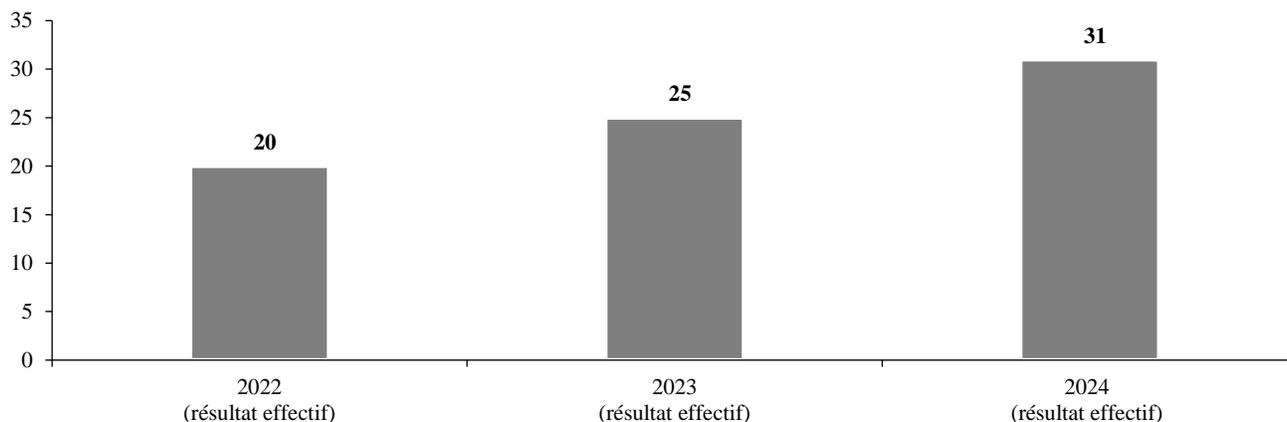
Renforcement de la capacité des jeunes femmes scientifiques à tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation en faveur du développement économique durable

12.62 La formation de jeunes femmes scientifiques originaires des pays en développement dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques peut faire progresser l'égalité des sexes et contribuer à la réalisation de l'objectif de développement n° 5, et faciliter les progrès scientifiques, le développement économique et la coopération mondiale tout en faisant entendre des voix plus diversifiées dans la recherche et l'innovation à l'échelle mondiale. Dans le cadre de ce sous-programme, la CNUCED s'est associée à l'Université d'Okayama au Japon afin de renforcer les capacités des chercheuses des pays en développement dans le cadre du « Young Female Scientist Programme », une initiative de la Commission de la science et de la technique au service du développement. En plus d'activités de formation, de mentorat et de développement des compétences dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, en 2024, le programme a offert aux chercheuses et aux entrepreneuses un moyen de créer des réseaux et de mettre en commun leurs expériences concernant les questions de développement dans leurs domaines d'expertise.

12.63 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.V).

Figure 12.V

Mesure des résultats : nombre de jeunes femmes scientifiques originaires de pays en développement qui terminent leur formation dans les domaines des sciences, de la technologie, de l’ingénierie et des mathématiques (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : gestion portuaire efficace et résiliente à même de favoriser l’intégration des pays en développement dans les chaînes d’approvisionnement régionales et mondiales

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

12.64 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé à faire en sorte que huit autres entités portuaires de sept pays adoptent des mesures visant à renforcer la résilience en améliorant les compétences et les capacités fondamentales de 1 325 professionnels issus de 142 communautés portuaires dans le domaine de la gestion portuaire en cas de pandémie et de perturbations, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, qui était qu’au moins cinq autres entités portuaires prennent de telles mesures et renforcent les capacités de 1 200 professionnels issus de 130 communautés portuaires.

12.65 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.13).

Tableau 12.13

Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Les compétences et les capacités fondamentales de 1 000 professionnels issus de 112 communautés portuaires ont été renforcées dans le domaine de la gestion portuaire en	12 entités portuaires de 12 pays (Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Équateur, Ghana, Îles Salomon, Namibie, Pakistan, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sénégal,	Huit autres entités portuaires (dans les pays suivants : Bolivie (État plurinational de), Côte d’Ivoire, Gambie, Haïti, Mauritanie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et	Au moins 10 entités portuaires adoptent des mesures énoncées dans le recueil sur le développement de la résilience des ports face aux pandémies	Les enseignements tirés et l’expérience acquise à l’aide des nouvelles politiques sont mis en commun entre 100 entités portuaires

Titre IV Coopération internationale pour le développement

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
cas de pandémie et de perturbations	Somalie et Togo) ont adopté des mesures de renforcement de la résilience consistant à améliorer l'efficacité de la gestion portuaire en vue de l'augmentation des flux commerciaux et à mettre sur pied des réseaux portuaires	République dominicaine) ont adopté des mesures de renforcement de la résilience consistant à améliorer les compétences et les capacités fondamentales de 1 325 professionnels issus de 142 communautés portuaires dans le domaine de la gestion portuaire en cas de pandémie et de perturbations		

Résultat 2 : meilleure disponibilité de statistiques sur l'économie numérique dans les pays en développement

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 12.66 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 23 États membres participent à l'élaboration de lignes directrices et de recommandations internationalement reconnues sur la mesure de la valeur du commerce électronique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 12.67 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.14).

Tableau 12.14
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
–	L'équipe spéciale chargée de la mesure du commerce électronique a été mise sur pied	23 États membres ont participé à l'élaboration de lignes directrices et de recommandations internationalement reconnues sur la mesure de la valeur du commerce électronique	Au moins deux pays commencent à appliquer les lignes directrices internationalement reconnues	Deux autres pays commencent à utiliser les lignes directrices

Résultat 3 : amélioration de l'efficacité et de la durabilité des procédures commerciales

Projet de plan-programme pour 2026

- 12.68 L'exploitation des technologies numériques devient de plus en plus déterminante pour lutter contre les effets des changements climatiques. Les objectifs de développement durable ont défini des cibles mesurables permettant aux États membres d'évaluer leur transition vers une économie durable et

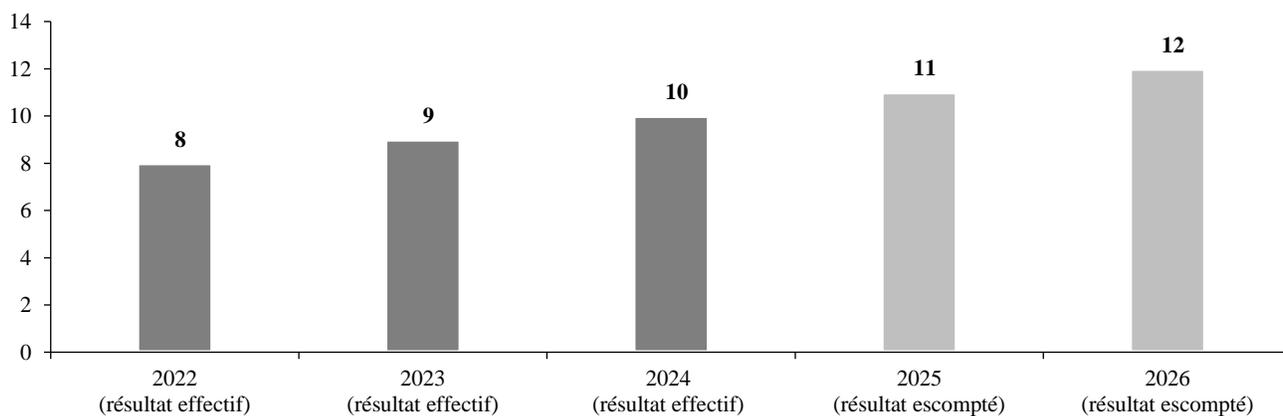
résiliente face aux changements climatiques, mais de nombreux pays en développement ont un fardeau plus lourd à porter à cause de la crise des changements climatiques et prennent du retard dans la transition, faute de ressources financières et technologiques. Pour que le commerce fasse partie de la solution, dans le cadre du sous-programme, on a travaillé en étroite collaboration avec les pays en développement grâce au Système douanier automatisé, qui aide les pays à augmenter les recettes publiques, à réduire les coûts et à faciliter les échanges tout en éliminant l'utilisation du papier, en promouvant le transport durable et en améliorant l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, comme le prouvent les données sur le terrain qui montrent une réduction de l'utilisation du papier allant jusqu'à 90 % et une réduction des émissions dans les procédures de dédouanement.

Enseignements tirés et changements prévus

- 12.69 L'enseignement tiré est le suivant : un soutien ciblé est nécessaire pour faciliter l'harmonisation des pratiques réglementaires dans de nombreux organismes gouvernementaux chargés des procédures de dédouanement, afin d'entamer la transition vers des procédures numérisées et automatisées. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on veillera à ce que l'assistance soit à la fois multidimensionnelle et cohérente et tienne compte des aspects réglementaires et des besoins de toutes les parties prenantes. Dans ce contexte, on aidera les organismes gouvernementaux à examiner et à harmoniser les pratiques réglementaires en connectant entre eux, par des moyens numériques, ceux qui sont chargés d'autoriser la mainlevée des marchandises.
- 12.70 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.VI).

Figure 12.VI

Mesure des résultats : nombre d'organismes gouvernementaux qui numérisent les procédures grâce à la mise en œuvre du Système douanier automatisé (résultat cumulé)



Produits

- 12.71 On trouvera dans le tableau 12.15 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.15

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	19	17	21	21
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, et sur la science et la technique au service du développement	1	1	3	3
2. Rapports destinés à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à ses groupes intersessions	6	5	6	6
3. Rapports et documents de référence destinés à la seizième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	–	–	1	–
4. Notes d'information et rapports destinés au Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
5. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, et réunions d'experts connexes sur des questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation	2	1	1	2
6. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés à la Commission du commerce et du développement, et réunions d'experts connexes	4	4	4	4
7. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	2	2	2	2
8. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés au Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	47	43	56	48
9. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) et du Conseil économique et social relatives à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2	2	2	2
10. Séances de la seizième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	–	–	4	–
11. Session annuelle et groupes d'experts intersessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement	16	14	16	16
12. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	3	2	3	3
13. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
14. Sessions annuelles de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	3	3	4	4
15. Sessions annuelles de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts connexes sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	7	6	7	7
16. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	6	6	6	6
17. Réunions du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	4	4	4	4
18. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies	2	2	2	2
19. Réunions concernant la Semaine de l'économie numérique de la CNUCED	1	1	6	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
20. Réunions du Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales	1	1	–	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	26	40	26	26
21. Programme de renforcement des capacités TrainForTrade dans les domaines suivants : gestion portuaire ; questions liées au commerce, notamment le commerce électronique et les statistiques ; méthode pédagogique	1	6	1	1
22. Projets nationaux, régionaux et interrégionaux relatifs aux transports et aux services connexes, notamment le Système douanier automatisé	22	22	22	22
23. Projets sur le transport, la facilitation du commerce et la logistique commerciale	2	11	2	2
24. Programme sur le commerce électronique et l'économie numérique	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	398	443	417	417
25. Séminaires, ateliers et séances de formation dans le cadre du programme TrainForTrade	300	300	300	300
26. Séminaires, ateliers, programmes de bourses et activités de formation sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	33	61	52	52
27. Débat d'experts ad hoc sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	1	1	1	1
28. Séminaire sur le rôle de la technologie et de l'innovation dans le développement, notamment aux fins du transfert de technologie, y compris débats d'experts ad hoc	1	1	1	1
29. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement, y compris sur les statistiques relatives à l'économie de l'information, sur les aspects économiques, techniques, juridiques et réglementaires du commerce électronique et de l'économie numérique au service du développement et du commerce électronique, sur la mesure de l'économie numérique et sur l'initiative eTrade for Women	12	12	12	12
30. Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux (paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok), cours régionaux et cours de brève durée	36	36	36	36
31. Séminaires, ateliers et activités de formation sur la science, la technologie, l'innovation et le développement	15	32	15	15
Publications (nombre de publications)	14	14	14	15
32. <i>Rapport sur la technologie et l'innovation</i> et aperçu général	1	–	1	2
33. <i>Rapport sur l'économie numérique</i> et aperçu général	–	2	–	2
34. <i>Étude sur les transports maritimes</i> et résumé	1	2	1	2
35. Rapports sur l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	1	1	1	1
36. Stratégies de commerce électronique	2	2	2	2
37. Étude publiée dans la série « Current Studies on Science, Technology and Innovation »	1	1	1	1
38. Séries sur la logistique des transports et du commerce et sur les transports et la facilitation du commerce	2	1	2	2
39. Rapports thématiques sur le commerce électronique et l'économie numérique, du point de vue notamment des statistiques, du cyberdroit et des questions de genre	1	2	2	1
40. Série sur la gestion portuaire (programme TrainForTrade)	2	2	1	1
41. Évaluations de la préparation au commerce électronique	3	1	3	3

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	13	15	13	13
42. Documents d'orientation sur les sujets suivants : science, technologie et innovation ; commerce électronique et économie numérique ; logistique commerciale	4	1	4	4
43. Rapport annuel du Système douanier automatisé	1	1	1	1
44. Bilan annuel (<i>Year in Review</i>) du programme sur le commerce électronique et l'économie numérique	1	1	1	1
45. Notes techniques sur les technologies de l'information et des communications au service du développement	2	1	2	2
46. Notes techniques sur la facilitation du commerce	1	1	1	1
47. Notes d'information à l'intention du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	1	1
48. Profils économiques et maritimes de pays	1	1	1	1
49. Rapport du Groupe consultatif TrainForTrade de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines	1	1	1	1
50. Note technique sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement	1	7	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : Semaine de l'économie numérique de la CNUCED ; services consultatifs dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique ; forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ; sessions du Groupe consultatif TrainForTrade de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines ; services de conseil sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement et consultations sur des aspects stratégiques et pratiques du commerce électronique et de l'économie numérique, sur les politiques de transport, sur les normes et règles établies dans les instruments juridiques internationaux relatifs à la facilitation du commerce international, aux transports et à la sécurité des transports à l'usage des exploitants portuaires, et sur l'initiative eTrade for All.

Bases de données et supports numériques : plateforme d'apprentissage et de renforcement des capacités, gérée par le programme TrainForTrade de la CNUCED, qui forme environ 1 500 personnes par an ; plateforme de statistiques sur le rendement des ports ; répertoire en ligne sur les comités nationaux de facilitation des échanges ; Inventaire mondial des cyberlégislations ; modules de formation en ligne pour les Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux, pour 200 participants chaque année ; plateforme en ligne consacrée au transport durable de marchandises ; plateforme en ligne de l'initiative eTrade for All ; statistiques sur l'économie numérique figurant dans la base de données UNCTADstat.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletins d'information sur le Système douanier automatisé et l'initiative eTrade for All distribués à plus de 5 000 abonnés ; bulletin sur les transports et la facilitation du commerce distribué à plus de 6 000 destinataires ; bulletin sur les sciences, la technologie et l'innovation ; prospectus, brochures et dossiers d'information sur les activités menées dans le cadre du sous-programme.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, points de presse, entretiens, conférences de presse et articles de presse à l'occasion de la parution de publications majeures relevant du sous-programme et de l'organisation de manifestations importantes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : TrainForTrade ; Commission de la science et de la technique au service du développement ; Système douanier automatisé et site Web relatif au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok ; plateforme eTrade for All ; plateformes de formation en ligne sur les politiques de l'innovation.

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

Objectif

- 12.72 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'intégration effective de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale par la promotion d'une transformation structurelle durable, l'atténuation des vulnérabilités et le développement des capacités productives nationales des groupes cibles.

Stratégie

- 12.73 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) mener des activités de recherche et de coopération technique visant à diversifier les exportations, à renforcer les capacités productives et à examiner les structures de financement des pays susmentionnés, notamment en contribuant aux rapports que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale et aux rapports sur l'application et le suivi des programmes et des plans d'action pertinents ;
 - b) mettre en œuvre des programmes de coopération technique et élaborer des solutions stratégiques fondées sur des données probantes afin de promouvoir une transformation économique structurelle et durable par le renforcement des capacités productives, la diversification et la mise en place de mesures d'appui en vue de l'atténuation des vulnérabilités et du renforcement de la résilience, notamment dans les pays en développement ;
 - c) promouvoir le consensus au sein de la communauté internationale du développement en ce qui concerne les mesures à mettre en place pour régler au mieux les problèmes de développement durable des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, notamment au niveau multilatéral, et, à cette fin, définir de nouvelles méthodes et approches stratégiques, organiser des ateliers de formation et de renforcement des capacités et coopérer davantage avec les instituts de recherche des pays les moins avancés et les partenaires de développement ;
 - d) redoubler d'efforts pour aider les groupes cibles à élaborer des politiques nationales et à renforcer leurs capacités, en menant des travaux de recherche et d'analyse innovants, en mettant au point des outils analytiques et en fournissant un appui technique ;
 - e) apporter un appui technique aux pays les moins avancés qui sont en voie de reclassement ou ont été récemment reclassés, notamment en mettant à disposition les profils de vulnérabilité demandés par l'Assemblée générale, selon qu'il conviendra, afin que ces pays puissent réussir leur reclassement dynamique et accéder sans heurt à leur nouveau statut ;
 - f) étendre l'appui technique apporté aux pays à des aspects tels que les stratégies nationales de développement des capacités productives et de transformation économique structurelle, l'intégration commerciale régionale, les règles d'origine, les inégalités, la pauvreté et la vulnérabilité, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'utilisation des préférences ainsi que la création de valeur ajoutée en ce qui concerne les produits stratégiques et les indications géographiques ;
 - g) aider les États membres à faire face aux répercussions socioéconomiques des chocs extérieurs sur les économies des pays cibles, au moyen de travaux de recherche et d'activités de coopération technique, afin de faciliter la conception et la mise en œuvre de mesures de renforcement de la résilience fondées sur des données ;

- h) aider les pays d'Afrique à trouver des solutions à leurs problèmes et besoins particuliers, dans la droite ligne du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons), et à mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en menant des activités de recherche et de coopération technique et en fournissant des conseils politiques ciblés ;
- i) organiser des formations et mener des activités de renforcement des capacités et des travaux de recherche sur l'accès aux marchés, l'indice des capacités productives, les préférences commerciales et les règles d'origine afin d'aider le Groupe des pays les moins avancés de l'OMC à définir et à négocier, en fonction des besoins de ces pays, des positions communes axées sur les résultats pour les réunions des comités compétents de l'OMC.

12.74 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) le rôle des capacités productives est mieux pris en compte dans la promotion de la transformation structurelle au service d'une croissance et d'un développement inclusifs dans les pays bénéficiaires ;
- b) les États membres sont mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à renforcer les marchés nationaux et régionaux et à accélérer l'industrialisation et la transformation socioéconomique ;
- c) les pays ayant des besoins spécifiques sont mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques, ce qui renforce l'efficacité des activités de coopération technique ;
- d) les États membres progressent dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
- e) les États membres participent davantage aux forums multilatéraux consacrés à l'amélioration des échanges commerciaux par la mise en place de règles d'origine transparentes, prévisibles et simples ;
- f) les États membres sont mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques et d'en assurer le suivi, notamment d'améliorer la cohérence des politiques, de déterminer les effets des chocs actuels et futurs, de réduire les vulnérabilités face aux chocs extérieurs et de renforcer la résilience ;
- g) aider les États membres, notamment les pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière, à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9 et 17.

Exécution du programme en 2024

Les pays les moins avancés ont accès aux possibilités permettant de renforcer les politiques en matière de droits de propriété intellectuelle

12.75 L'innovation et le perfectionnement technologique peuvent jouer un rôle central s'agissant d'accélérer la croissance économique et la transformation structurelle nécessaires pour relever les problèmes de développement dans les pays les moins avancés. Toutefois, on ne dispose encore d'aucune évaluation systématique de la manière dont les pays les moins avancés peuvent utiliser la protection de la propriété intellectuelle de manière stratégique pour stimuler l'innovation et le développement et pour élaborer des régimes et des systèmes de droits de propriété intellectuelle qui contribuent à renforcer les capacités productives, à perfectionner les technologies, à stimuler les échanges et l'investissement et à encourager la transformation économique. Dans le cadre du sous-programme, on s'est employé à fournir des informations factuelles pour créer un environnement propice aux droits de propriété intellectuelle et on a proposé aux décideurs politiques des pays les moins avancés divers moyens d'utiliser stratégiquement ces informations pour favoriser l'innovation, stimuler les échanges, attirer les investissements et promouvoir le perfectionnement des technologies.

12.76 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.16).

Tableau 12.16
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
–	Les connaissances des pays les moins avancés concernant les droits de propriété intellectuelle sont améliorées grâce à l'évaluation des régimes de droits de propriété intellectuelle existants, qui peuvent être appliqués pour faciliter le perfectionnement des technologies, encourager l'innovation et stimuler les échanges	Les pays les moins avancés ont accès à des orientations concrètes sur la manière dont les droits de propriété intellectuelle peuvent être exploités pour stimuler la créativité, attirer les investissements et promouvoir le progrès technologique afin de favoriser la transformation économique et le développement

Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : sortie de la catégorie des pays les moins avancés grâce à l'élaboration de stratégies et de politiques globales de reclassement dynamique et d'accompagnement postérieur au reclassement

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

12.77 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que deux pays figurant parmi les pays les moins avancés (les Comores et le Sénégal) utilisent plus efficacement les politiques industrielles pour réussir leur reclassement dynamique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

12.78 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.17).

Tableau 12.17
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Les pays les moins avancés ont bénéficié d'orientations générales sur l'élaboration d'une stratégie de « reclassement dynamique »	Trois pays figurant parmi les pays les moins avancés (Cambodge, Sénégal et Zambie) qui remplissaient les conditions de reclassement ont pris des mesures en vue de l'élaboration d'une stratégie de « reclassement dynamique »	Le Sénégal a adopté une stratégie de transformation systémique et les Comores ont établi une feuille de route pour la transformation structurelle, conformément aux priorités définies dans leurs profils de vulnérabilité, en vue d'un reclassement dynamique	Au moins deux pays figurant parmi les pays les moins avancés mettent en place les mesures de politique industrielle définies dans leur profil de vulnérabilité Au moins deux pays figurant parmi les pays les moins avancés lancent de nouvelles initiatives afin d'adapter leurs	Au moins deux pays figurant parmi les pays les moins avancés adoptent des initiatives de politique industrielle afin de favoriser la transformation structurelle de leur économie

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
			politiques commerciales compte tenu de leur reclassement	

Résultat 2 : renforcement des capacités statistiques des pays les moins avancés et d'autres pays en développement en vue de l'adoption d'une nouvelle approche en matière d'élaboration de politiques globales de diversification économique

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 12.79 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis que l'Éthiopie et le Nigéria fassent référence aux capacités productives, y compris à l'indice des capacités productives, dans leurs stratégies nationales de développement, que la base de données actualisée sur les taux d'utilisation du Système généralisé de préférences (gsp.unctad.org) soit mise à la disposition des États membres et que des représentants de 11 pays figurant parmi les pays les moins avancés reçoivent des cours de formation statistique, ce qui a permis d'atteindre les cibles fixées.
- 12.80 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.18).

Tableau 12.18
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Des statisticiens nationaux provenant de neuf pays figurant sur la liste des pays les moins avancés (Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Éthiopie, Kenya, Népal, République démocratique populaire lao, Timor-Leste et Zambie) ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités consacrées à l'utilisation de l'indice des capacités productives aux fins de l'élaboration des politiques et à la base de données sur les taux d'utilisation du Système généralisé de préférences	La deuxième version de l'indice des capacités productives a été mise à la disposition des États membres	L'Éthiopie et le Nigéria font référence aux capacités productives, y compris à l'indice des capacités productives, dans leurs stratégies nationales de développement Les États membres ont accès à la base de données actualisée sur les taux d'utilisation du Système généralisé de préférences Des représentants de 11 pays figurant parmi les pays les moins avancés ont bénéficié de cours de formation statistique	Au moins deux pays figurant parmi les pays les moins avancés ou les plus vulnérables appliquent des outils statistiques, notamment l'indice des capacités productives, pour suivre les progrès accomplis en matière de commerce et de développement, ce qui contribue à la transformation structurelle de leur économie	Au moins quatre pays figurant parmi les pays les moins avancés ou les plus vulnérables développent des programmes de portée globale visant à renforcer les capacités productives en utilisant l'indice des capacités productives

Résultat 3 : renforcement de la capacité des petits États insulaires en développement d’accroître les capacités productives

Projet de plan-programme pour 2026

12.81 Le Programme d’Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement met l’accent sur l’importance des capacités productives de ces États pour faire progresser le développement durable et souligne la nécessité de renforcer les capacités afin d’améliorer la gouvernance et la gestion des données, y compris pour mesurer et comparer les capacités productives. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé les pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement, à évaluer l’état de leurs capacités productives et à définir des moyens de les améliorer grâce à des méthodes et des outils innovants, afin de permettre la formulation de stratégies de portée globale aux fins du développement durable et de la transformation structurelle.

Enseignements tirés et changements prévus

12.82 L’enseignement tiré est le suivant : l’approche du renforcement des capacités productives doit être réorientée vers des stratégies visant spécifiquement à créer de nouvelles capacités et à développer les capacités existantes nécessaires à la transformation économique des petits États insulaires en développement. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on améliorera la capacité des petits États insulaires en développement de formuler des politiques fondées sur des données factuelles visant à renforcer les capacités productives en améliorant les capacités statistiques de mesure dans ce domaine, et de recenser les lacunes et les difficultés afin d’y remédier efficacement.

12.83 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.19).

Tableau 12.19
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Haïti a accès aux résultats de l’évaluation du déficit de capacités productives nationales	Les Comores ont accès au résultat de l’évaluation du déficit de capacités productives nationales	Antigua-et-Barbuda, les Maldives et Saint-Vincent-et-les Grenadines comprennent mieux comment les capacités productives contribuent à renforcer la résilience socioéconomique et comment l’indice des capacités productives favorise l’intégration dans les chaînes de valeur mondiales et régionales	Les capacités statistiques liées à la méthode relative à l’indice des capacités productives et à son utilisation sont renforcées dans au moins deux petits États insulaires en développement	Au moins deux petits États insulaires en développement utilisent l’indice des capacités productives dans certains secteurs
			Au moins deux petits États insulaires en développement utilisent l’indice des capacités productives dans leurs statistiques nationales	

Produits

12.84 On trouvera dans le tableau 12.20 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.20

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	4	5
1. Rapports destinés au Conseil économique et social, notamment ceux portant sur les profils de vulnérabilité	1	1	1	3
2. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement sur les activités de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés et de l'Afrique	2	2	2	2
3. Rapports et documents de référence destinés à la seizième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	14	8
4. Séances de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de son Comité des politiques de développement	1	1	1	1
5. Séances de la seizième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises			6	
6. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	5	5	5	5
7. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	4	1	2
8. Projets relatifs au commerce, à la finance, au transit et au développement en vue du renforcement des capacités nationales	3	4	1	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	30	41	50	46
Ateliers portant sur les sujets suivants :				
9. Questions commerciales intéressant les pays les moins avancés et les pays d'Afrique : accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, transformation structurelle et soutien apporté aux pays en vue de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés	10	14	22	20
10. Mise en œuvre des nouvelles initiatives qui remplaceront le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement ; questions revêtant un intérêt thématique et sectoriel pour les pays en développement sans littoral ; Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 ; évaluation des écarts de production nationaux et programmes de développement global ; commerce et pauvreté	14	21	20	20
11. Questions présentant un intérêt pour le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique	6	6	8	6
Publications (nombre de publications)	13	13	12	9
12. <i>Rapport sur les pays les moins avancés</i> et aperçu général	2	2	2	2
13. <i>Rapport sur le développement économique en Afrique</i> et aperçu général	2	2	2	2
14. Rapport sur le renforcement et la mesure des capacités productives	1	1	1	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
15. Rapport sur le renforcement de la cohérence des stratégies commerciales et industrielles visant à atténuer la pauvreté en Afrique et document thématique spécial sur l’Afrique	2	2	1	1
16. Études analytiques sur l’accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et les règles d’origine	1	1	1	–
17. Enseignements tirés des indications géographiques et des analyses connexes en ce qui concerne les pays les moins avancés	1	–	1	–
18. Questions sectorielles, statistiques et thématiques intéressant les pays en développement : politiques à mettre en œuvre pour promouvoir les capacités productives et la transformation structurelle de l’économie ; évaluation du déficit des capacités productives nationales	1	2	2	2
19. Documents de recherche sur les questions de développement économique dans les pays les moins avancés et en Afrique	3	3	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d’activités ou de documents)	5	5	7	6
20. Commerce et pauvreté	2	1	1	1
21. Commerce et développement dans les pays à économie vulnérable, notamment les petits États insulaires en développement	3	3	5	4
22. Transit, transport et facilitation du commerce	–	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils pratiques dispensés aux ministères du commerce, des transports et de la planification sur le nouveau programme appelé à remplacer le Programme d’action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et conseils donnés aux organismes nationaux de statistique sur la mesure des capacités productives de groupes de pays ciblés ; conseils fournis aux pays les moins avancés en voie de reclassement ou déjà reclassés sur les stratégies de reclassement dynamique ; conseils dispensés aux petits États insulaires en développement, aux pays en développement sans littoral et aux pays d’Afrique sur les questions de commerce et de développement ; conseils fournis aux pays les moins avancés sur les questions commerciales les intéressant ; consultations sur les activités de la CNUCED concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique ; consultations avec les organismes partenaires des Nations Unies et les pays d’Afrique sur les activités à mener dans le cadre de la troisième Décennie du développement industriel de l’Afrique.

D. Activités de communication

Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information : conférences sur des questions concernant le développement des pays les moins avancés et de l’Afrique, la politique commerciale, la mondialisation, les stratégies de développement du commerce et la cohérence des politiques, organisées à l’intention des États membres et pour au moins 100 participants ; notes d’orientation relatives aux publications phares.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, conférences de presse et entretiens, et articles d’opinion sur les publications phares et d’autres documents de recherche thématiques, notamment des recommandations.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026

Vue d'ensemble

12.85 On trouvera dans les tableaux 12.21 à 12.23 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 12.21

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Changements						Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	76 141,2	80 619,9	516,8	–	–	516,8	0,6	81 136,7	
Autres dépenses de personnel	1 956,6	2 351,1	(1 277,6)	340,5	–	(937,1)	(39,9)	1 414,0	
Dépenses de représentation	1,5	10,2	–	–	–	–	–	10,2	
Consultants	516,4	1 020,6	(539,7)	–	–	(539,7)	(52,9)	480,9	
Experts	71,8	690,5	–	–	–	–	–	690,5	
Voyages des représentants	133,2	213,1	–	–	–	–	–	213,1	
Voyages du personnel	533,7	1 112,2	(538,9)	14,7	–	(524,2)	(47,1)	588,0	
Services contractuels	1 342,7	1 006,3	13,0	–	133,2	146,2	14,5	1 152,5	
Frais généraux de fonctionnement	857,2	2 336,0	(240,8)	–	–	(240,8)	(10,3)	2 095,2	
Fournitures et accessoires	49,1	211,0	–	–	(120,0)	(120,0)	(56,9)	91,0	
Mobilier et matériel	220,7	424,1	(7,8)	–	–	(7,8)	(1,8)	416,3	
Subventions et contributions	22,8	–	–	–	–	–	–	–	
Aménagement des locaux	0,1	–	–	–	–	–	–	–	
Total	81 847,1	89 995,0	(2 075,0)	355,2	13,2	(1 706,6)	(1,9)	88 288,4	

Tableau 12.22

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2026

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Ressources approuvées pour 2025	392	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 52 P-5, 68 P-4, 78 P-3, 37 P-2/1, 10 G(1°C), 120 G(AC)
Ressources proposées pour 2026	392	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 52 P-5, 68 P-4, 78 P-3, 37 P-2/1, 10 G(1°C), 120 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 12.23
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe^a

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	2026 (ressources proposées)
	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	5	–	–	–	–	5
D-1	20	–	–	–	–	20
P-5	52	–	–	–	–	52
P-4	68	–	–	–	–	68
P-3	78	–	–	–	–	78
P-2/1	37	–	–	–	–	37
Total partiel	262	–	–	–	–	262
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1 ^{re} C)	10	–	–	–	–	10
G(AC)	120	–	–	–	–	120
Total partiel	130	–	–	–	–	130
Total	392	–	–	–	–	392

^a Y compris neuf postes temporaires [1 économiste hors classe (P-5), 2 économistes (P-4), 1 statisticien(ne) (P-4), 1 ingénieur(e) de données (P-4), 1 ingénieur(e) de données (P-3), 1 économiste (P-3), 1 statisticien(ne) (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) et 1 spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2)].

- 12.86 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 12.24 à 12.26 et dans la figure 12.VII.
- 12.87 Comme le montrent les tableaux 12.24 1) et 12.25 1), les ressources proposées pour 2026 s'élèvent globalement à 88 288 400 dollars, soit une diminution nette de 1 706 600 dollars (1,9 %) par rapport au budget approuvé pour 2025. La variation entre dans les catégories Ajustements techniques, Nouveaux mandats et Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 12.24

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements						Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Organes directeurs	152,9	415,2	–	233,8	–	233,8	56,3	649,0	
B. Direction exécutive et administration									
1. Direction exécutive et administration	9 288,0	10 856,9	431,3	121,4	–	552,7	5,1	11 409,6	
2. Mémoire d'accord	1 442,8	2 514,3	(2 514,3)	–	–	(2 514,3)	(100,0)	–	
Total partiel (B)	10 730,8	13 371,2	(2 083,0)	121,4	–	(1 961,6)	(14,7)	11 409,6	
C. Programme de travail									
1. Mondialisation, interdépendance et développement	9 113,3	10 190,3	8,0	–	–	8,0	0,1	10 198,3	
2. Investissement et entreprises	14 228,4	15 967,8	–	–	–	–	–	15 967,8	
3. Commerce international et produits de base	16 917,7	17 508,2	–	–	–	–	–	17 508,2	
4. Technologie et logistique	11 172,2	11 066,4	–	–	–	–	–	11 066,4	
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	6 032,0	6 521,6	–	–	–	–	–	6 521,6	
Total partiel (C)	57 463,6	61 254,3	8,0	–	–	8,0	0,0	61 262,3	
D. Appui au programme	13 499,9	14 954,3	–	–	13,2	13,2	0,1	14 967,5	
Total partiel (1)	81 847,1	89 995,0	(2 075,0)	355,2	13,2	(1 706,6)	(1,9)	88 288,4	

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2024	2025	Changements		2026 (prévisions)
	(dépenses effectives)	(estimations)		Pourcentage	
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration					
1. Direction exécutive et administration	2 080,2	2 080,2	–	–	2 080,2
2. Mémoire d'accord	–	–	–	–	–
Total partiel (B)	2 080,2	2 080,2	–	–	2 080,2

Chapitre 12 Commerce et développement

Composante/sous-programme	2024	2025	Changements	Pourcentage	2026
	(dépenses effectives)	(estimations)			(prévisions)
C. Programme de travail					
1. Mondialisation, interdépendance et développement	6 105,2	6 105,2	–	–	6 105,2
2. Investissement et entreprises	6 067,5	6 067,5	–	–	6 067,5
3. Commerce international et produits de base	2 997,4	2 997,4	–	–	2 997,4
4. Technologie et logistique	36 594,5	36 594,5	–	–	36 594,5
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	840,7	840,7	–	–	840,7
Total partiel (C)	52 605,3	52 605,3	–	–	52 605,3
D. Appui au programme	5 613,5	5 613,5	–	–	5 613,5
Total partiel (2)	60 299,0	60 299,0	–	–	60 299,0
Total (1 + 2)	142 146,1	150 294,0	(1 706,6)	(1,1)	148 587,4

Tableau 12.25

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2026, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	2026 (ressources proposées)
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration						
1. Direction exécutive et administration	54	–	–	–	–	54
2. Mémorandum d'accord	–	–	–	–	–	–
Total partiel (B)	54	–	–	–	–	54
C. Programme de travail						
1. Mondialisation, interdépendance et développement	45	–	–	–	–	45
2. Investissement et entreprises	75	–	–	–	–	75
3. Commerce international et produits de base	82	–	–	–	–	82
4. Technologie et logistique	52	–	–	–	–	52
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	29	–	–	–	–	29
Total partiel (C)	283	–	–	–	–	283
D. Appui au programme	55	–	–	–	–	55
Total partiel (1)	392	–	–	–	–	392

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

2) *Ressources extrabudgétaires*

<i>Composante/sous-programme</i>	2025	2026	
	<i>(estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>(prévisions)</i>
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration			
1. Direction exécutive et administration	1	–	1
2. Mémorandum d'accord	–	–	–
Total partiel (B)	1	–	1
C. Programme de travail			
1. Mondialisation, interdépendance et développement	–	–	–
2. Investissement et entreprises	–	–	–
3. Commerce international et produits de base	–	–	–
4. Technologie et logistique	1	–	1
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	–	–	–
Total partiel (C)	1	–	1
D. Appui au programme	13	–	13
Total partiel (2)	15	–	15
Total (1 + 2)	407	–	407

Tableau 12.26

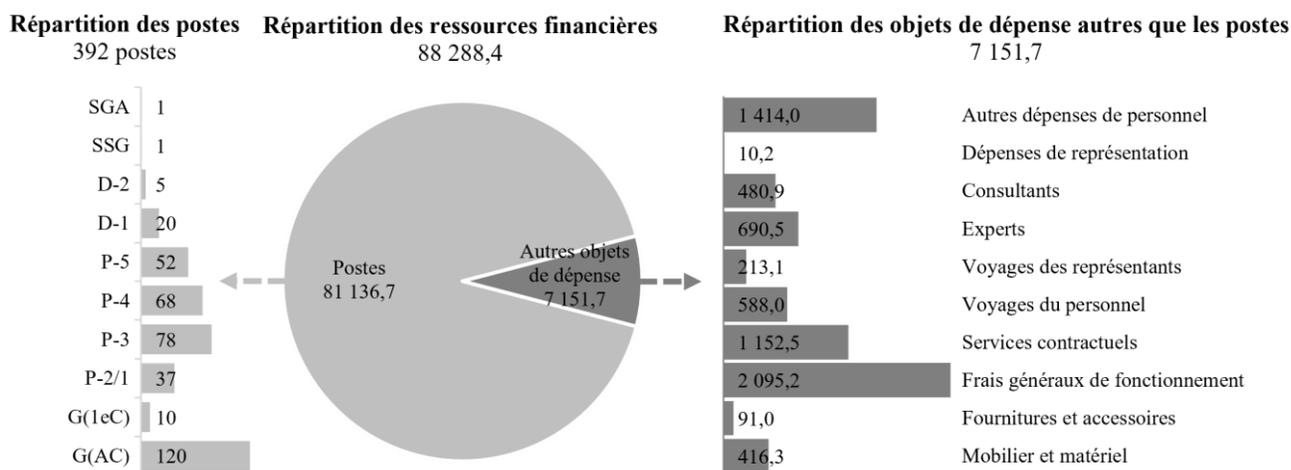
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>Changements</i>						<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2026 (prévisions)</i>
	<i>2024 (dépenses effectives)</i>	<i>2025 (ressources approuvées)</i>	<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	76 141,2	80 619,9	516,8	–	–	516,8	0,6	81 136,7	
Autres objets de dépense	5 705,9	9 375,1	(2 591,8)	355,2	13,2	(2 223,4)	(23,7)	7 151,7	
Total	81 847,1	89 995,0	(2 075,0)	355,2	13,2	(1 706,6)	(1,9)	88 288,4	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		262	–	–	–	–	–	262	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		130	–	–	–	–	–	130	
Total		392	–	–	–	–	–	392	

Figure 12.VII
Répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

12.88 Comme le montre le tableau 12.24 1), les changements entraînent une diminution nette de 2 075 000 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Direction exécutive et administration** (augmentation nette de 431 300 dollars). L'augmentation nette proposée s'explique par :
 - i) l'augmentation de 430 800 dollars au titre des postes, qui tient à l'effet-report de la création de cinq postes temporaires en 2025, pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes ;
 - ii) l'augmentation de 13 000 dollars au titre des services contractuels, qui tient au fait que les ressources demandées pour les services administratifs et les services informatiques pour les cinq postes temporaires créés en 2025 portent sur une année complète ;
 - iii) la diminution de 12 500 dollars, qui tient au non-renouvellement de crédits prévus pour l'application des résolutions 79/1, 79/236 et 79/234 de l'Assemblée générale qui avaient été approuvés pour 2025 et ne sont plus nécessaires pour 2026. Ces montants se répartissent entre les voyages du personnel (4 700 dollars) et le mobilier et le matériel (7 800 dollars) ;
- b) **Direction exécutive et administration : mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux** (diminution de 2 514 300 dollars). La diminution proposée tient au non-renouvellement des crédits prévus pour l'application du mémorandum d'accord, qui doit venir à échéance le 22 juillet 2025. Ces montants se répartissent entre les autres dépenses de personnel (1 213 600 dollars), les consultants (539 700 dollars), les voyages du personnel (520 200 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (240 800 dollars) ;

- c) **Sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement)** (augmentation nette de 8 000 dollars). L'augmentation nette proposée est principalement liée à l'effet-report de la création en 2025 d'un poste d'économiste (P-3), pour lequel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes (86 000 dollars) ; elle est compensée en partie par la diminution des autres dépenses de personnel (64 000 dollars) et des montants prévus pour les voyages du personnel (14 000 dollars), qui tient au non-renouvellement de crédits prévus pour l'application de la résolution 79/1 de l'Assemblée générale qui avaient été approuvés pour 2025 et qui ne sont plus nécessaires pour 2026.

Nouveaux mandats

- 12.89 Comme le montre le tableau 12.24 1), les changements entraînent une augmentation ponctuelle de 355 200 dollars, qui s'explique comme suit :
- a) **Organes directeurs** (augmentation de 233 800 dollars). L'augmentation ponctuelle proposée au titre des autres dépenses de personnel permettrait de financer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'économiste (P-4) basé à Genève pour un an dont le (la) titulaire fournirait un appui fonctionnel spécialisé au groupe de travail sur la gouvernance des données afin de donner suite à la demande formulée au paragraphe 48 du Pacte numérique mondial (annexe I de la résolution 79/1 de l'Assemblée générale intitulée « Le Pacte pour l'avenir ») ;
- b) **Direction exécutive et administration** (augmentation nette de 121 400 dollars). L'augmentation proposée tient au fait que des ressources supplémentaires sont nécessaires ponctuellement pour donner suite à la demande formulée aux paragraphes 81 a) et 81 b) de la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir », comme suit :
- i) l'augmentation de 106 700 dollars au titre des autres dépenses de personnel permettrait de financer pendant six mois supplémentaires un emploi de spécialiste des données (P-4) dont le (la) titulaire fournirait des services de soutien fonctionnel, technique et analytique au groupe d'experts indépendants de haut niveau chargé d'élaborer des recommandations concernant un petit nombre d'indicateurs de développement durable modulables selon les pays et universellement applicables, qui viendront compléter le produit intérieur brut et prendre en compte d'autres paramètres, ainsi qu'au processus intergouvernemental placé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies qui commencera à l'issue des travaux du groupe d'experts indépendants de haut niveau ;
- ii) l'augmentation de 14 700 dollars au titre des voyages du personnel permettrait que soit noué un dialogue direct, en personne et interactif avec les États membres et les institutions partenaires sur les recommandations élaborées par le groupe d'experts indépendants de haut niveau.

Autres changements

- 12.90 Comme le montre le tableau 12.24 1), les changements font apparaître une augmentation de 13 200 dollars, qui s'explique par une augmentation au titre de l'appui au programme tenant à hausse du coût standard de la suite logicielle de base pour le personnel hors Siège en poste ailleurs que sur le terrain. Les autres changements s'expliquent également par le transfert, sans incidence sur les coûts, de ressources entre les rubriques Fournitures et accessoires et Services contractuels, à la composante Appui au programme.

Ressources extrabudgétaires

- 12.91 Comme le montrent les tableaux 12.24 2) et 12.25 2), les ressources extrabudgétaires se chiffraient à 60 299 000 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à financer 15 postes [1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 9 G(AC)] dont les titulaires assureront principalement les fonctions administratives liées aux activités extrabudgétaires. En outre, les ressources autres que

celles affectées à des postes serviront à mener à bien diverses activités de coopération technique (services consultatifs techniques, formations, ateliers, séminaires et projets sur le terrain).

- 12.92 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle de la Secrétaire générale de la CNUCED, à qui le Secrétaire général de l'ONU a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

- 12.93 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes directeurs, comme indiqué dans le tableau 12.27.

Tableau 12.27
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2025 (ressources approuvées)</i>	<i>2026 (prévisions)</i>
Commission de la science et de la technique au service du développement	Mandat : résolution 46/235 de l'Assemblée générale Composition : 43 experts gouvernementaux Une session par an Une réunion-débat intersessions par an Une session par an du groupe de travail sur la gouvernance des données	359,4	593,2
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	Mandat : résolution 49/130 de l'Assemblée générale TD/442 , TD/442/Corr.1 et TD/442/Corr.2 (Accord d'Accra), par. 202 Composition : 16 experts Une session par an	37,8	37,8
Session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Mandat : résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, par. 2 Une session tous les quatre ans	18,0	18,0
Total		415,2	649,0

- 12.94 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 649 000 dollars et font apparaître une augmentation de 233 800 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera au paragraphe 12.89 a) des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.28 et la figure 12.VIII.

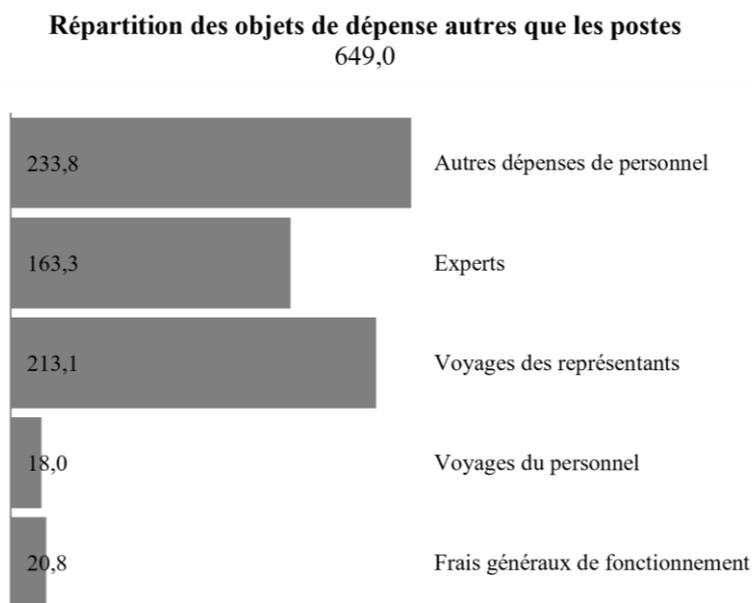
Tableau 12.28
Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements					Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	152,9	415,2	–	233,8	–	233,8	56,3	649,0
Total	152,9	415,2	–	233,8	–	233,8	56,3	649,0

Figure 12.VIII
Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2026

(En milliers de dollars des États-Unis)



Direction exécutive et administration

1. Direction exécutive et administration

- 12.95 Le Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED coordonne les changements institutionnels transversaux, tels que la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité et la réalisation de l'objectif de parité. À cette fin, il continuera de coordonner l'Équipe spéciale des questions de genre, qui est présidée par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED et a pour mandat d'améliorer et de mieux coordonner les activités de prise en compte des questions de genre, notamment en nommant, pour chaque sous-programme de la CNUCED, des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre, qui sont notamment chargés d'examiner les descriptifs de projet du fonds d'affectation spéciale et de les valider du point de vue de ces questions. L'équipe spéciale chargée de la coordination des statistiques, présidée par le Secrétaire général adjoint, a pour mandat d'améliorer la coordination des activités statistiques à la CNUCED et d'exploiter les synergies, de fixer des priorités stratégiques et de coordonner les

activités statistiques, notamment pour ce qui est de la production et de la diffusion de statistiques et du renforcement des capacités.

- 12.96 Le Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED mène également des activités de communication et de relations extérieures, à savoir la planification et l'exécution des activités de la CNUCED touchant les relations extérieures et la communication avec les médias, la gestion du contenu Web, la liaison avec la société civile et l'exécution de la stratégie de communication, notamment la production et la diffusion d'informations et de produits médiatiques ciblant tel ou tel public. Il s'emploie également à promouvoir la coopération et les relations de travail avec les organisations de la société civile, telles que les organisations non gouvernementales, les syndicats, les universités et les organisations intergouvernementales, et mène des activités de collecte de fonds et de liaison intergouvernementale touchant l'action de la société civile.
- 12.97 Le Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED coordonne et mène en outre des activités d'évaluation qui garantissent et améliorent la qualité et renforcent la portée des programmes et projets de la CNUCED ; à cet effet, il fournit des services de contrôle interne qui prennent les formes suivantes : supervision et gestion des évaluations externes demandées par le Conseil du commerce et du développement, supervision et gestion des évaluations des projets financées au moyen du Compte de l'ONU pour le développement et supervision et coordination des évaluations externes demandées au titre des accords relatifs aux contributions. Il fournit ainsi un soutien et des conseils stratégiques sur le contrôle, les auto-appréciations et les auto-évaluations.
- 12.98 Par ailleurs, sous la supervision directe du Cabinet général de la Secrétaire générale de la CNUCED, le bureau de liaison à New York s'emploie à améliorer la diffusion d'informations et à promouvoir les objectifs de la CNUCED auprès du Siège de l'ONU et des différents acteurs basés à New York et à Washington, notamment en renforçant la coordination avec les entités, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies, les missions diplomatiques, la presse, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les organismes d'assistance technique œuvrant dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la technologie et du développement.
- 12.99 Le Service des statistiques est chargé de veiller à la coordination, à la normalisation et à la cohésion des activités statistiques à l'échelle de l'organisation, et d'effectuer, en toute indépendance, le contrôle de la qualité des statistiques de la CNUCED. Cette entité transversale fournit des statistiques et des indicateurs utiles et à jour sur le commerce et le développement dans les différents domaines d'activité de la CNUCED, notamment ce qui concerne les questions connexes de la finance, de la technologie, des transports, de l'investissement et du développement durable, afin d'améliorer la recherche, l'analyse et l'action politique fondées sur des données. Elle s'emploie également, à l'aide du cadre d'assurance de la qualité des statistiques de la CNUCED, à harmoniser les normes en matière de statistique pour permettre une meilleure planification, renforcer les synergies et faciliter le contrôle de la qualité. Le Service coordonne les activités relatives aux données et aux statistiques que mène la CNUCED, notamment en élaborant des méthodes, des normes et des outils pour la collecte, la compilation, la diffusion et l'utilisation de statistiques de haute qualité conformes aux normes internationales. Il contribue également au développement des services nationaux de statistiques et des statistiques mondiales, soutient les efforts faits par les pays pour renforcer leurs capacités statistiques nationales et élabore des statistiques sur des questions liées au mandat de la CNUCED en collaboration avec des partenaires internationaux.
- 12.100 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), la CNUCED incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Elle continuera de réduire son empreinte carbone en passant en revue l'ensemble des voyages en avion de la direction pour s'assurer que toutes les autres solutions sont envisagées et en délaissant les voyages en avion au profit d'outils de communication à distance chaque fois que cela est possible. La CNUCED étant un organisme non résident hébergé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Genève, son empreinte carbone comprend essentiellement les émissions liées aux voyages en avion.

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

12.101 On trouvera dans le tableau 12.29 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La CNUCED continuera de faire en sorte que les délais soient davantage respectés, notamment en suivant l'application des directives connexes au moyen des tableaux de bord du système d'information de gestion et en faisant rapport à la direction une fois par mois. Le portail en ligne consacré aux voyages, qui sert à repérer les demandes non conformes aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et à envoyer des alertes automatiques à la direction, est utilisé par les membres du personnel pour faire valider leurs demandes d'autorisation de voyage par la direction avant de les soumettre dans Umoja. En outre, la CNUCED continue de chercher à sensibiliser le personnel à cette question et à encourager la planification bien à l'avance des réunions et conférences, autant que possible.

Tableau 12.29
Respect des délais

(En pourcentage)

	2022 (taux effectif)	2023 (taux effectif)	2024 (taux effectif)	2025 (taux prévu)	2026 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	52	72	77	100	100

12.102 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 11 409 600 dollars et font apparaître une augmentation de 552 700 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera aux paragraphes 12.88 a) et 12.89 b) des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.30 et la figure 12.IX.

Tableau 12.30
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

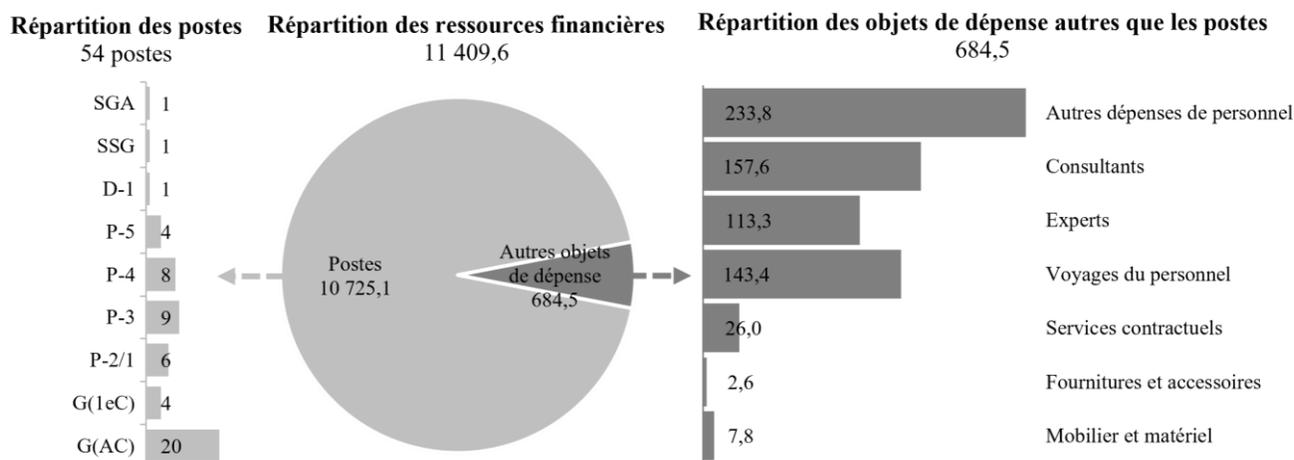
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	9 176,5	10 294,3	430,8	–	–	430,8	4,2	10 725,1
Autres objets de dépense	111,5	562,6	0,5	121,4	–	121,9	21,7	684,5
Total	9 288,0	10 856,9	431,3	121,4	–	552,7	5,1	11 409,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		30	–	–	–	–	–	30
Agents des services généraux et des catégories apparentées		24	–	–	–	–	–	24
Total		54	–	–	–	–	–	54

Figure 12.IX

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



2. Mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux

12.103 Aucune ressource n'est proposée, de sorte que le budget ordinaire pour 2026 fait apparaître une diminution de 2 514 300 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera au paragraphe 12.88 b) des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.31.

Tableau 12.31

Mémorandum d'accord : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements					Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	1 442,8	2 514,3	(2 514,3)	–	–	(2 514,3)	(100,0)	–
Total	1 442,8	2 514,3	(2 514,3)	–	–	(2 514,3)	(100,0)	–

Programme de travail

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

12.104 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 10 198 300 dollars et font apparaître une augmentation nette de 8 000 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera au paragraphe 12.88 c) des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.32 et la figure 12.X.

Tableau 12.32

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

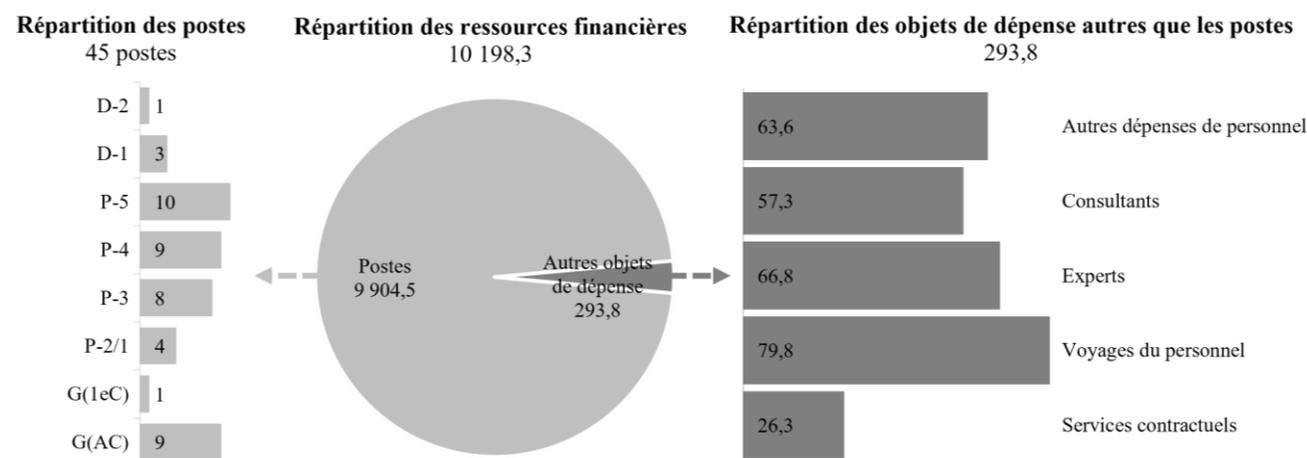
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	8 922,2	9 818,5	86,0	–	–	86,0	0,9	9 904,5
Autres objets de dépense	191,1	371,8	(78,0)	–	–	(78,0)	(21,0)	293,8
Total	9 113,3	10 190,3	8,0	–	–	8,0	0,1	10 198,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		35	–	–	–	–	–	35
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		45	–	–	–	–	–	45

Figure 12.X

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 2
Investissement et entreprises**

12.105 Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2026 s’élèvent à 15 967 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.33 et la figure 12.XI.

Tableau 12.33

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

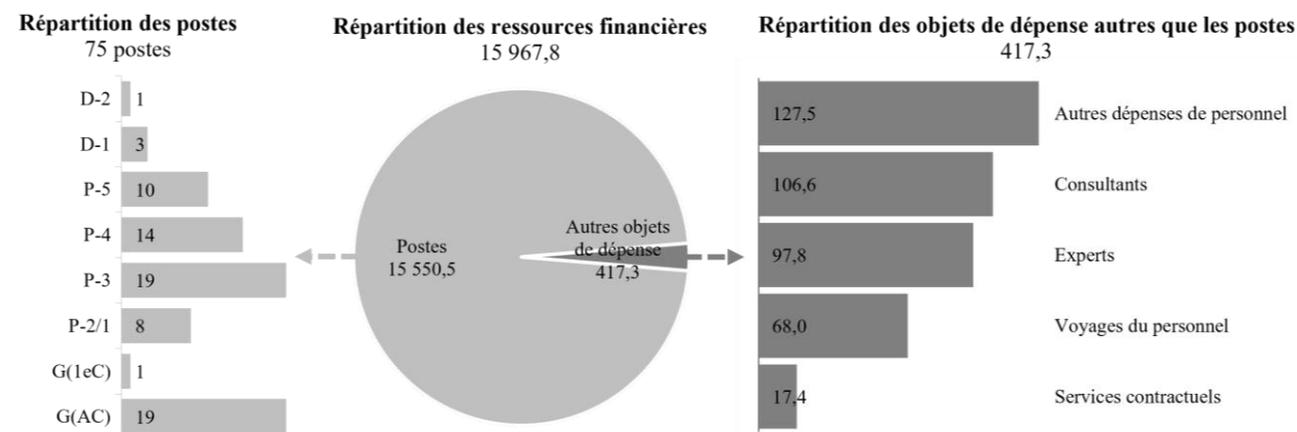
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	14 015,3	15 550,5	–	–	–	–	–	15 550,5
Autres objets de dépense	213,1	417,3	–	–	–	–	–	417,3
Total	14 228,4	15 967,8	–	–	–	–	–	15 967,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		55	–	–	–	–	–	55
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	–	–	–	–	20
Total		75	–	–	–	–	–	75

Figure 12.XI

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 3
Commerce international et produits de base**

12.106 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 17 508 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.34 et la figure 12.XII.

Tableau 12.34

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

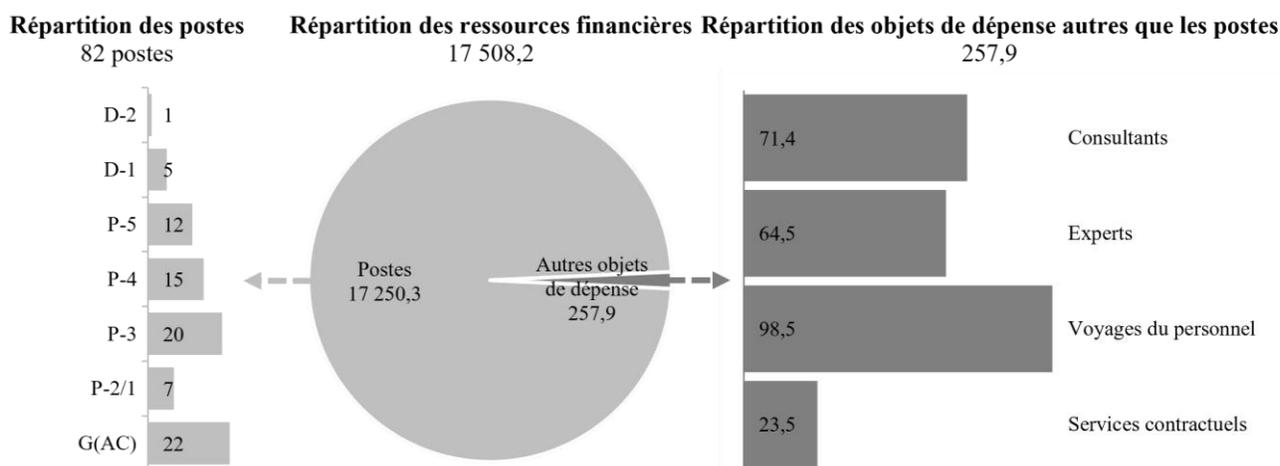
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépendances effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements				2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	16 721,9	17 250,3	–	–	–	–	17 250,3
Autres objets de dépense	195,8	257,9	–	–	–	–	257,9
Total	16 917,7	17 508,2	–	–	–	–	17 508,2
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		60	–	–	–	–	60
Agents des services généraux et des catégories apparentées		22	–	–	–	–	22
Total		82	–	–	–	–	82

Figure 12.XII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Sous-programme 4
Technologie et logistique**

12.107 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 11 066 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.35 et la figure 12.XIII.

Tableau 12.35

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

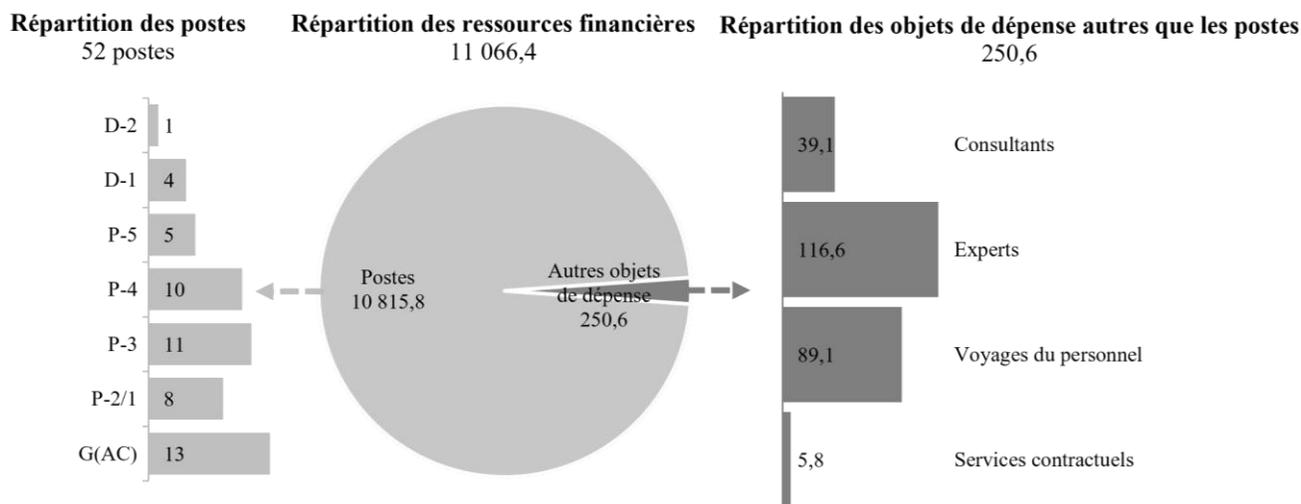
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépendances effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	10 984,5	10 815,8	–	–	–	–	–	10 815,8
Autres objets de dépense	187,7	250,6	–	–	–	–	–	250,6
Total	11 172,2	11 066,4	–	–	–	–	–	11 066,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		39	–	–	–	–	–	39
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	–	13
Total		52	–	–	–	–	–	52

Figure 12.XIII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

12.108 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 6 521 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.36 et la figure 12.XIV.

Tableau 12.36

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

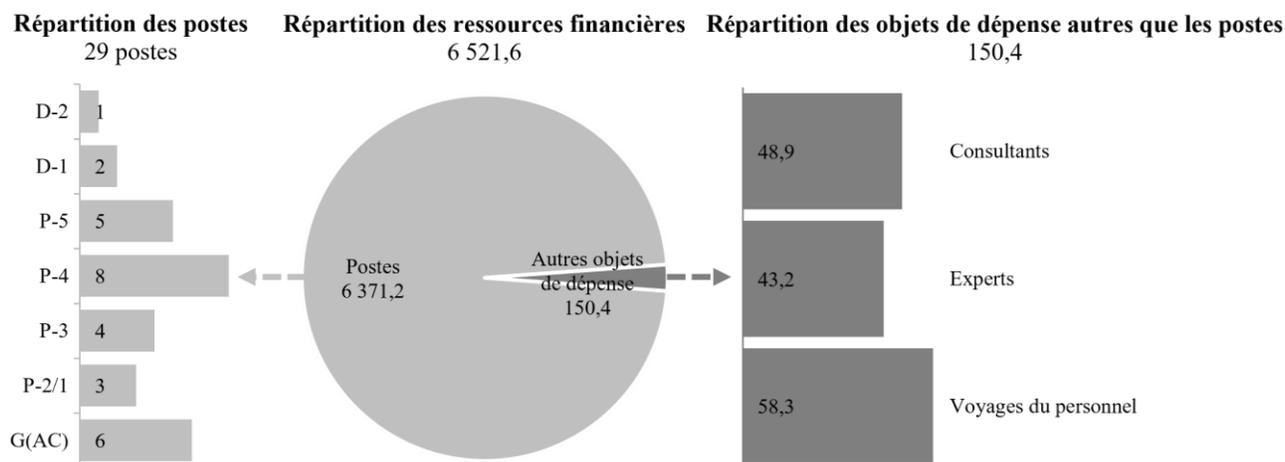
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements				2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	5 917,1	6 371,2	–	–	–	–	6 371,2
Autres objets de dépense	114,9	150,4	–	–	–	–	150,4
Total	6 032,0	6 521,6	–	–	–	–	6 521,6
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		23	–	–	–	–	23
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
Total		29	–	–	–	–	29

Figure 12.XIV

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Appui au programme**

12.109 Les attributions de la composante Appui au programme concernent les activités administratives qui sont menées pour assurer le bon fonctionnement du programme, notamment celles touchant les ressources humaines, les finances et le budget, la planification des programmes, les activités intergouvernementales et la coopération technique.

12.110 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 14 967 500 dollars et font apparaître une augmentation de 13 200 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera au paragraphe 12.90 des explications sur le changement qui est proposé. On

trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.37 et la figure 12.XV.

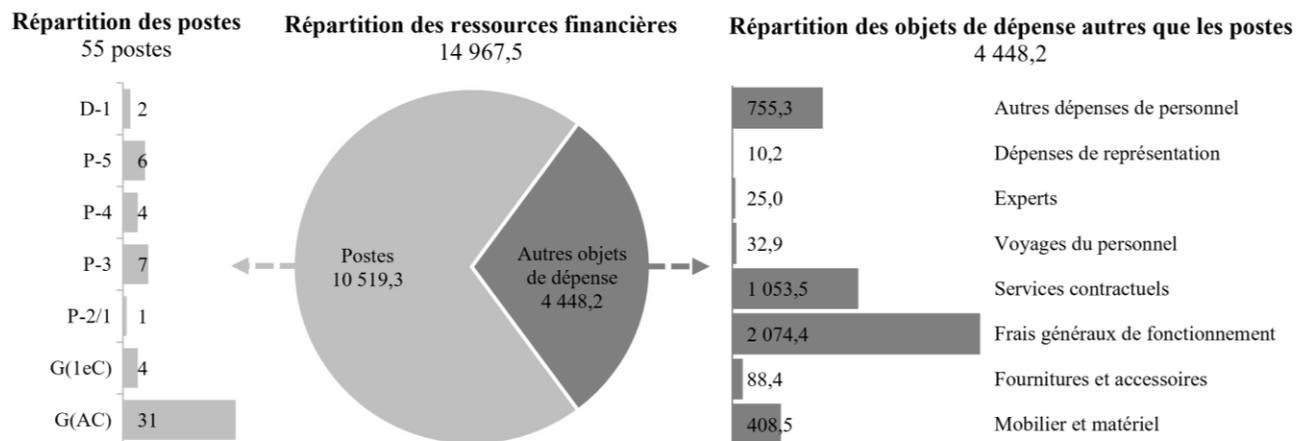
Tableau 12.37
Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	10 403,6	10 519,3	–	–	–	–	–	10 519,3
Autres objets de dépense	3 096,3	4 435,0	–	–	13,2	13,2	0,3	4 448,2
Total	13 499,9	14 954,3	–	–	13,2	13,2	0,1	14 967,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		20	–	–	–	–	–	20
Agents des services généraux et des catégories apparentées		35	–	–	–	–	–	35
Total		55	–	–	–	–	–	55

Figure 12.XV
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Annexe

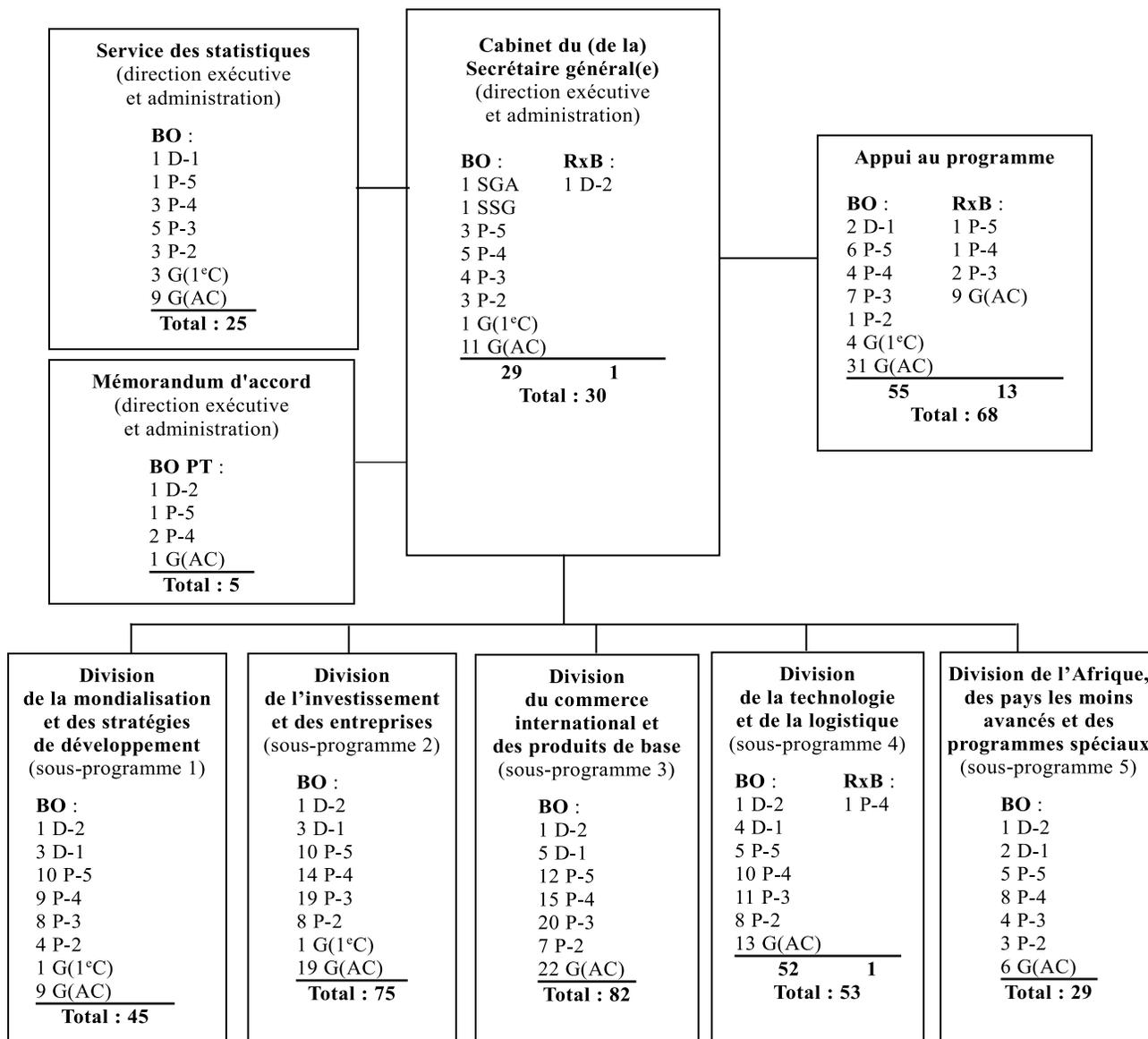
Organigramme et répartition des postes pour 2026

On trouvera ci-après deux organigrammes, le premier montrant la structure retenue pour 2025 [voir [A/79/6 \(Sect. 12\)](#)], modifiée pour tenir compte des cinq postes temporaires supplémentaires créés en 2025, et le second la structure qui est proposée pour 2026.

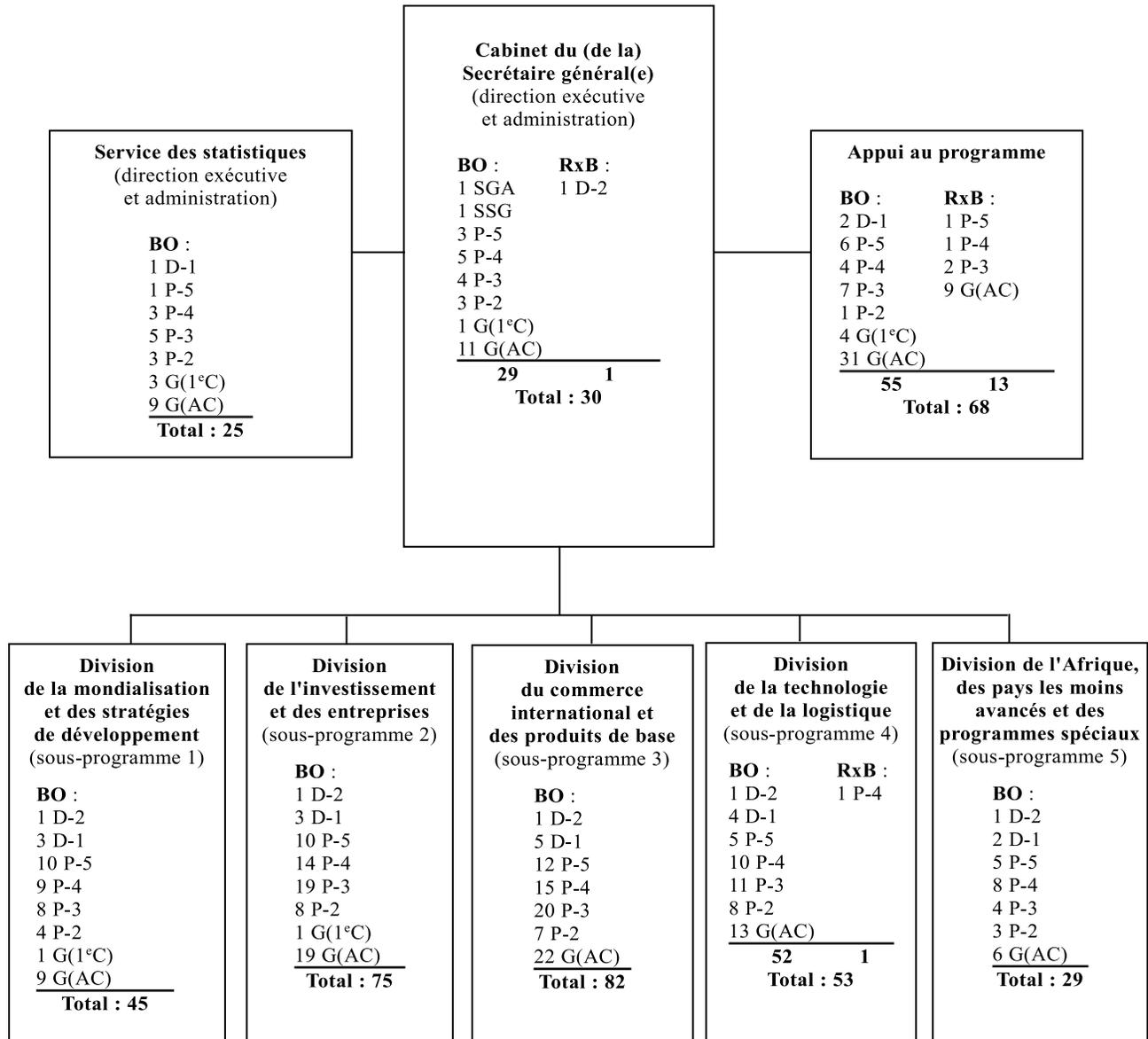
Justification des changements proposés

La suppression de l'unité administrative Mémorandum d'accord, qui relevait de la composante Direction exécutive et administration, tient au non-renouvellement de crédits prévus pour l'application du mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux, qui doit venir à échéance le 22 juillet 2025.

A. Organigramme et répartition des postes pour 2025



B. Organigramme et répartition des postes pour 2026



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).